



HAL
open science

Introduction, “ II. Le diocèse d’Ajaccio en 1587 ”

Marie Viallon, Christian Nicolas

► **To cite this version:**

Marie Viallon, Christian Nicolas. Introduction, “ II. Le diocèse d’Ajaccio en 1587 ”. Marie Viallon; Christian Nicolas. INDECENTER, La Visite apostolique de Nicolò Mascardi dans le diocèse d’Ajaccio en 1587, 1 (45), LAHRHA, pp.167-211, 2022, Chrétiens et sociétés, Documents et mémoires. hal-04629095

HAL Id: hal-04629095

<https://univ-lyon3.hal.science/hal-04629095v1>

Submitted on 28 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Marie VIALLON et Christian NICOLAS

INDECENTER

*La Visite apostolique de Nicolò Mascardi dans le
diocèse d'Ajaccio en 1587*

TOME 1

Coll . Chrétiens et sociétés

Documents et mémoire n° 45

LARHRA

Lyon

2022

Introduction,

« II. Le diocèse d'Ajaccio en 1587 »

p. 167-211

(p. 167)

II

LE DIOCESE D'AJACCIO EN 1587

En latin classique le mot *dioecesis* signifie un district, une simple province ; c'est dans ce sens que l'emploie Cicéron dans ses lettres familières¹. Il y avait dans l'empire romain quatre préfectures du prétoire comprenant 14 diocèses (celui des Gaules ou *dioecesis Galliarum* comprenait 8 provinces)².

C'est avec le livre XVI du Code théodosien (438) que le terme prend sa dimension ecclésiastique dans le sens d'un territoire lié à une administration religieuse des hommes et des biens matériels (église, couvent, foncier, ...) sous la direction d'un évêque. Ce recueil de lois regroupe en 11 chapitres les textes émis depuis Constantin jusqu'à Théodose II à propos de la vie des chrétiens et des réalités matérielles de la fin du IV^e siècle³.

A - L'histoire du territoire

1 - L'évangélisation

L'histoire de l'Église d'Ajaccio débute avec l'évangélisation de l'île corse qui est l'objet de nombreuses spéculations et d'affirmations hasardeuses que le théologien lazariste, Vincent Ermoni, a balayées :

On ne sait rien de certain sur les premières origines du christianisme dans l'île de Corse. Nous souffrons de la pénurie des documents, ou les documents qui nous fournissent des renseignements n'offrent pas assez de garanties pour qu'on puisse y asseoir des conclusions certaines. Quoi qu'en dise Mgr de la Foata⁴, il n'est pas sûr et il n'est même pas probable que saint Paul ait prêché l'Évangile en Corse. La conclusion du prélat, p. 4, que la Corse 'a dû être évangélisée dès les temps des apôtres et avoir, dès lors, ses évêques et ses patrons', est une pure hypothèse, qui ne repose sur aucun document historique digne de foi⁵. // (p. 168)

Conforté par monseigneur Jean-Marie Vidal :

On ne sait à quelle époque précise le christianisme fut prêché en Corse, ni à quelle date l'organisation territoriale ecclésiastique y fut réalisée. Que saint Paul ait lui-même évangélisé cette île, qu'un de ses disciples, Eubolus, ait fondé le siège d'Aléria et qu'il y ait eu pour successeur Crispinien, vers 92, nul n'a jamais prouvé que ce fussent là des faits historiques⁶.

¹ Cicéron, *Epistolae ad familiares*, vol. III, epistola 8 à Appius Pulcher ; vol. XIII, epistola 53 à Thermus (mot cité en grec) et epistola 67 à Servilius (mot cité en grec) ; *Epistolae ad Atticum*, V, 15, 3 et V, 21, 7 et VI, 2, 4 (mot cité en latin).

² Pierre Fournieret (1868-1929), art. « Diocèse », in *Dictionnaire de théologie catholique*, Letouzey et Ané, 1911, t. 4.

³ Theodor Mommsen (1817-1903), « Les lois religieuses des empereurs romains de Constantin à Théodose II - Code théodosien- Livre XVI », in *Sources chrétiennes*, n° 497, Saint-Just, Chirat, 2005.

⁴ Paul-Matthieu De la Foata (1817-1899), év. d'Ajaccio, *Recherches et notes diverses sur l'histoire de l'Église en Corse*, Bastia, Ollagnier, 1895, p. 1.

⁵ Vincent Ermoni (1858-1910), « Ajaccio », in Alfred Baudrillart (dir.), *Dictionnaire d'histoire et géographie ecclésiastiques*, tome I.

⁶ Jean-Marie Vidal (1872-1940), « Aléria », in Alfred Baudrillart, *Op. cit.*, tome II.

Et finalement, il est plus certain de s'en remettre à la position de Xavier Poli :

Pendant les six premiers siècles, l'histoire ecclésiastique de la Corse se résume en des légendes dignes de respect⁷.

Toutefois, il ne fait pas de doute que l'introduction du christianisme et la structuration des diocèses corses datent de la fin de l'antiquité romaine. Là encore, plusieurs récits contradictoires se réfutent et se reprennent les uns les autres, tout en se contredisant sur certains points. Ainsi, un récit rapporte que 48 chrétiens de la province d'Afrique, disciples de saint Cyprien, sont réunis à Thinisia (près de Carthage) le 12 février 304, pour célébrer le rite eucharistique. Arrêtés, interrogés et torturés, ils ne sont pas exécutés mais déportés en Corse, à Calvi. Sainte Restitude et cinq de ses compagnons (Dominicius, Séverin, Pargoire, Parthée et Parthénopée) sont finalement décapités le 21 mai 304 sur ordre du gouverneur romain Pyrrhus, en tournée d'inspection à Calvi, et deviennent des saints céphalophores qui se dirigent vers le sanctuaire de leur culte, la tête entre les mains. L'archéologue Geneviève Moracchini-Mazel conteste cette légende et propose de voir en sainte Restitude une exilée de Carthage fuyant devant les persécutions vandales, un siècle plus tard ; elle appuie ses conclusions sur ses recherches archéologiques et le constat d'une disposition similaire des vestiges corses et des églises d'Afrique du Nord avec un autel sur un podium en avant du chœur⁸. Selon de nombreuses sources (monographies, sites religieux ou historiques, presse locale ...), Parthée est considéré comme le premier évêque de Mariana et on le dit consacré par saint Pierre et saint Paul et, pour tenter de résoudre l'ambiguïté temporelle d'un contemporain de saint Paul martyrisé au III^e siècle, il est plus facile d'imaginer deux Parthée, comme dans la version du chanoine Casanova⁹. // (p. 169)

Pour mieux brouiller les pistes, Ermoni rapporte une autre hypothèse, reprise des bollandistes¹⁰ :

Un document publié par les bollandistes nous apprend¹¹ que deux prêtres, Bénigne et Andochius, et un diacre, Thyrsus, envoyés en Gaule par l'évêque de Smyrne sur une apparition de saint Irénée, débarquèrent en Corse : *Illi vero ascendentes naviculam, divino favente auxilio, in Corsicam sunt delati*. Les bollandistes n'accordent presque aucune valeur à ce document. On ne peut donc faire fond sur ses affirmations. Rien ne s'oppose cependant à ce que quelques-uns des chrétiens chassés de Rome par l'empereur Claude se soient réfugiés en Corse.

Enfin, d'autres sources évoquent l'exil par le roi vandale Hunéric de 46 évêques de la province d'Afrique vers la Corse, en 484 qui auraient été déportés pour défricher les forêts, *ligna caedere*, et cultiver les champs, *agrosque colere*.

2 - L'évêché d'Ajaccio

Quand on en a fini avec les légendes, les récits fabuleux et les hypothèses, il reste acquis que la question de la christianisation de la Corse est effective au V^e siècle. Mais, à nouveau, on

⁷ Xavier Poli, *La Corse dans l'antiquité et dans le haut moyen âge - Des origines à l'expulsion des Sarrasins*, Paris, Librairie Fontemoing, 1907, p. 104.

⁸ Geneviève Moracchini-Mazel, *Les monuments paléochrétiens de Corse*, Paris, Klincksieck, 1967.

⁹ Chanoine S. B. Casanova, *Histoire de l'Église corse*, Zicavo, chez l'auteur, 1931. La recension de cet ouvrage par l'historien Louis Villat : il manque d'esprit critique, citant pêle-mêle et sans jamais les interpréter les documents les moins importants aussi bien que les plus significatifs, accueillant bien des légendes sans être effleuré du moindre soupçon ; c'est ainsi qu'il parle de l'évangélisation de la Corse par saint Paul « en la quatrième année du règne de Néron » alors qu'à cette date (58) saint Paul était à Corinthe et écrivait l'Épître aux Romains. *Revue d'histoire de l'Église de France*, 82 (1933), p. 71-73.

¹⁰ Pour mémoire, la Société des bollandistes est une société savante fondée à Anvers, au XVII^e siècle, par le jésuite Jean Bolland (1596-1665), et toujours active. À la suite de son fondateur, elle se consacre essentiellement à la publication de l'hagiographie des saints : les *Acta Sanctorum* dont le dernier numéro est paru en novembre 1925.

¹¹ *Acta sanctorum*, 1680 maii, t. I, p. 36.

se heurte à un paradoxe. En effet, tous les historiens -universitaires comme occasionnels- retiennent que la fondation de la ville d'Ajaccio est notoirement fixée et documentée au 16 avril 1492, par le magnifique Office génois de Saint-Georges, sur la pointe de la Leccia. Dès lors, comment expliquer, avant cette date, l'existence d'un diocèse dit *d'Ajaccio* ?

Sur la carte de la Corse -assez peu précise- de sa *Géographie* (140 a. C.), Claude Ptolémée atteste d'un lieu habité au fond d'une anse, qu'il nomme *Ourkinion*¹² et que certains identifient avec la Punta d'Orcino¹³ quand d'autres y lisent l'implantation d'Ajaccio. Une vaste opération d'archéologie préventive, menée par l'École française de Rome avec l'INRAP et le CNRS, dans le quartier Saint-Jean, a permis la découverte des vestiges d'une villa antique avec des sépultures et des magasins de stockage près d'un mouillage naturel et bien abrité, dans l'anse des Cannes (I ou II^e siècles), mais rien qui ressemble à une cité, à l'image des colonies romaines d'Aléria ou de Mariana.

Du II^e au VII^e siècle, les ouvrages antiques de géographie ne mentionnent jamais Ajaccio : la *Cosmographie* du philosophe istriote Æthicus traduite en latin par saint Jérôme (*Cosmographia, id est mundi scriptura*), l'*Itinéraire d'Antonin*, II (p. 170) un guide qui recense les villes de l'Empire et cite la route qui va de Mariana à Bonifacio en passant par Aleria (*Itinerarium Antonini Augusti*), la *Table de Peutinger*, une copie de 1265 d'une carte peinte vers l'an 12 sous le portique d'Agrippa, sur la via Flaminia, à Rome, montrant l'Empire romain, ses villes, ses routes et ses centres d'intérêt (*Tabula Peutingeriana*)¹⁴. Il faut attendre la *Cosmographie* de l'Anonyme de Ravenne¹⁵, rédigée vers 660, où l'auteur écrit :

on trouve une île qu'on appelle Corsica, dans laquelle on rappelle qu'il y eut plusieurs cités, parmi lesquelles nous désirons nommer un certain nombre, à savoir : Marinianis, Colonia Julii, Turrinum, Coenicum, Agiation¹⁶.

Ces villes sont identifiées comme étant : Mariana, Aléria, Tanate (ville épiscopale détruite en 582, par les Lombards), Corte et Ajaccio, c'est-à-dire cinq évêchés corses. D'ailleurs, les sources archéologiques font état de l'existence à cette époque à Ajaccio d'une église avec un baptistère à cuve cruciforme, de sépultures, d'espaces artisanaux (forge, teinture de la laine) et agricoles et d'habitat¹⁷. Avec les preuves archéologiques, font chorus les documents d'archives ; en effet, dans la correspondance du pape Grégoire le Grand (540-604), figurent plusieurs lettres relatives à l'organisation du christianisme en Corse¹⁸ dont deux traitent d'un problème relatif à Ajaccio : dans l'une (en date du 17 janvier 601), le pape invite le clergé et les nobles à élire un nouvel évêque et dans l'autre (d'août 601), le pape reproche à Boniface, *Defensor* ou gouverneur de Corse, de ne pas avoir convoqué le peuple pour élire le nouvel évêque d'Ajaccio (*Aiacium*)¹⁹. Mais on ne sait rien de cette Église d'Ajaccio : la liste des évêques cite souvent Evandrus *ab Ursino* en 313 mais c'est sans aucun fondement d'aucune sorte ; quant à l'évêque

¹² Ptolémée (90-168), II, 2, 3.

¹³ Johan Åhlfeldt, *Digital Atlas of Roman Empire*, Lund, Sweden, 2013. <http://imperium.ahlfeldt.se/places/31221.html>

¹⁴ Voir un fac-similé du parchemin de 6,82 m sur 0,34 m : <https://leg8.fr/empire-romain/table-de-peutinger/>

¹⁵ Anonyme de Ravenne, *Cosmographia*, livre V, 26-27 : Iterum est insula quae dicitur Corsica in qua plurimas fuisse civitates legimus, ex quibus aliquantas designare volumus, id est Marinianis, Colonia Iulii, Turrinum, Coenicum, Agiation.

¹⁶ Texte traduit et cité par Jean-Marie Arrighi et Olivier Jehasse, *Histoire de la Corse et des Corses*, Paris, Perrin, 2008, p. 125.

¹⁷ Daniel Istria, « Les fouilles préventives de l'espace Alban à Ajaccio. Nouvelles données sur les édifices de culte chrétiens des VI-VII^{es} siècles », in D. Istria et S. Nardi (dir.), *Les premiers temps chrétiens dans le territoire de la France actuelle*, Rennes, PUR, 2009, p. 161-173.

¹⁸ Jacques-Paul Migne, *Patrologia latina*, t. LXXVII, col. 514, epist. I, 52 ; col. 532, epist. I, 78 ; col. 533, epist. I, 79 ; col. 813, epist. VI, 22 ; col. 903, epist. VIII, 1 ; col. 1217, epist. col. 1276, epist. XIII, 23.

¹⁹ Migne, Op. cit., col. 1217, Epist. XI, 77 : Experientia tua non sine culpa est quod Aleriam atque Adjacium, civitates Corsicae diu sine episcopis esse cognoscens, clerum et populum earum ad eligendum sibi sacerdotem distulerit commovere.

à élire en 601, on n'en a aucune information. Le premier évêque correctement documenté est Benedictus qui participe en octobre 649 au concile de Latran, réuni pour condamner le monothélisme oriental ; ensuite, deux siècles et demi de silence. Les évêques Nicolaus et Riccobonus sont cités au début du X^e siècle²⁰, sur la base de faux documents beaucoup plus tardifs. // (p. 171)

Autour de la seconde moitié du VII^e siècle, les cinq évêchés de l'île sont fusionnés en un seul : celui de Mariana. Les anciennes cathédrales (dont Saint-Jean Baptiste à Ajaccio) sont rabaissées au rang de simples églises piévanes rurales, avec la fonction baptismale. D'ailleurs, la situation décrite par Mascardi est encore celle-ci :

L'église paroissiale Saint-Jean Baptiste est dite église piévane d'Ajaccio et se trouve à un mille de la ville même²¹.

C'est l'époque où la Corse, comme tous les rivages de la Méditerranée, est soumise aux incursions et razzias sarrasines mais rien ne prouve l'établissement d'un royaume musulman sur l'île ; s'ouvre alors une période de replis et d'anarchie.

Il faut attendre le XI^e siècle et la réforme du pape Grégoire VII pour que les cinq sièges épiscopaux soient restaurés, que l'Église corse soit réorganisée, rattachée directement au patrimoine de Saint-Pierre et donc soumise au pouvoir temporel des pontifes. Après le schisme de 1054, désireux d'éradiquer tout pouvoir byzantin en Italie, le pape applique un point de droit canonique particulier. puisque fondé sur la fausse donation de Constantin. Il existerait une fonction dite de *legatus natus* (c'est-à-dire d'un représentant permanent du pape dans une région) qui est normalement attribuée à un évêque du lieu ; toutefois, la Corse n'étant pas indépendante, le pape décide de la rattacher à Pise dont l'évêque devient *de facto* vicaire du pape dans l'île, avec concession de la moitié des rentes ; ainsi, le pape se comporte-t-il en suzerain qui concède un domaine à son vassal. Le 21 avril 1092, le pape Urbain II accorde à l'archevêque de Pise le droit métropolitain sur les évêchés corses (*archiepiscopum eiusdem insulae*) avec délégation des pouvoirs temporels, droit de ratifier les élections épiscopales et droit de sacrer les évêques (privilège réservé jusqu'alors au pape). C'est une manière de légitimation de la conquête de l'île par Pise. Une conséquence inattendue : la forte présence des légats pisans dans les affaires religieuses corses devient un rouage ordinaire de l'administration des diocèses qui vide les évêchés de leur substance et entraîne une vacance épiscopale endémique, qui apparaît comme normale.

D'abord unies pour chasser les Sarrasins de Méditerranée, Gênes et Pise deviennent, à la fin du XI^e siècle, des rivales politiques et commerciales pour la souveraineté sur les îles de Corse et de Sardaigne et pour la maîtrise des voies maritimes. Gênes, puissance montante grâce aux croisades, n'a aucun intérêt dans ces deux îles mais elle ne peut les laisser à une rivale. Cette opposition atteint son paroxysme et débouche sur une guerre guerroyante. Le pape Innocent II qui veut préserver les deux flottes pour la croisade et pour la lutte contre l'antipape Anaclet, finit par imposer son arbitrage le 19 mars 1133 : Gênes est élevée à la dignité archiépiscopale, les évêchés de Mariana et Nebbio deviennent ses suffragants // (p. 172) (ainsi que celui de Brugnato, en Ligurie orientale), l'évêché d'Accia est créé pour rendre les parts égales tandis que les droits de Pise sont confirmés sur Ajaccio, Sagone et Aléria. *De facto*, le pape restreint le pouvoir religieux et politique de Pise sur l'île.

A cette époque, la situation des évêques corses n'est pas brillante comme l'a décrite le pape Grégoire IX, dans une lettre en date du 5 juin 1237 :

Nos vénérables frères, les évêques établis dans l'île de Corse, se livrent à des excès si nombreux et tels qu'ils réclament la correction du siège apostolique.

²⁰ François Casta, *Le diocèse d'Ajaccio, Op. cit.*, p. 271.

²¹ AAV, CVR 131, f. 21r.

Ils promeuvent indifféremment aux ordres sacrés des hommes mariés et des fils de prêtres. Ils concèdent, par simonie, les charges d'âmes, les prélatures, les ordres sacrés et la consécration des églises. Non seulement ils tolèrent les ordalies, mais ils s'arrogent le droit de les autoriser. [...] Ils osent autoriser les prêtres à vivre maritalement avec des femmes veuves ou répudiées par leur mari, et les hommes à renvoyer leurs épouses.

Ces mêmes évêques commettent fréquemment des fautes graves en ce qui concerne les sacrements de baptême et de mariage ; ils interdisent notamment de baptiser les petits enfants et de donner les autres sacrements aux adultes. Ils sont assez téméraires pour absoudre par amitié ou favoritisme ceux qui ont frappé les clercs. Lorsqu'un prêtre vient à mourir, ils distribuent la moitié de ses bénéfices à sa femme et à ses enfants, comme s'il s'agissait d'un droit héréditaire. Enfin, ils refusent la sépulture ecclésiastique aux petits enfants morts à peine baptisés.

En ce qui concerne plusieurs articles de la foi, ils se trompent gravement²².

Peu après, en 1255, Alexandre IV, se plaint de l'illettrisme des évêques corses qui ne savent ni lire, ni écrire, ni prêcher²³. Les élections des évêques par les chapitres sont l'objet de tant de scandales et de négligences que les pontifes interviennent et s'emparent de ce droit ; les nominations apostoliques sont désormais de règle.

Dans ce même temps, l'évêché d'Ajaccio est dans une situation particulière, selon l'archéologue Daniel Istria :

tous les édifices du premier groupe épiscopal d'Ajaccio sont ruinés et beaucoup de murs ont été démontés dans le but de récupérer les pierres. La cathédrale est alors très probablement reconstruite sous une forme romane. Si les évêques sont à nouveau mentionnés à partir de 1128, ce n'est qu'en 1192 qu'elle apparaît pour la première fois dans la documentation écrite. Elle est alors dédiée à San Frosi. À cette dédicace s'ajoute celle de Saint-Jean Baptiste²⁴ ... Ses vestiges n'ont pas été étudiés, mais leur emplacement, à moins de 10 m au nord de l'église du VI^e siècle, est précisément connu²⁵. // (p. 173)

Il y a finalement une restauration de l'institution épiscopale et de sa cathédrale (dans le style roman pisan) et on peut de nouveau parler de l'évêché d'Ajaccio mais l'archéologie ne détecte aucune trace matérielle d'un habitat associé à ce lieu, *on connaît l'existence de très petits habitats ruraux au nord-ouest d'Ajaccio, dans un rayon de 4 à 5 km²* ; quant aux évêques, ils ne semblent pas résider près de leur église mais plutôt dans leurs terres comtales de Frasso. Même si le port naturel est attractif sur le plan économique et commercial, l'évêque d'Ajaccio comme ses fidèles résident dans des lieux plus sains car éloignés des zones humides et plus sûrs car placés sous la protection des châteaux.

Le lieu cité sous le nom d'Ajaccio ne répond toujours pas au concept de ville.

²² Lucien Auvray (1860-1937), *Les registres de Grégoire IX*, Paris, A. Fontemoing, 1896, n. 2797, 3733. Texte cité par François Casta, *Op. cit.* p. 42.

²³ Charles de la Roncière (1870-1941), *Les registres d'Alexandre IV*, Paris, A. Fontemoing, 1902, t. I, n. 732, 733, 735.

²⁴ Voir la référence de Mascardi : Juste après l'érection, cette nouvelle église a pris un autre titre, à savoir celui de Saint-Euphrase qui, autrefois, était assigné à la cathédrale en sorte que, aujourd'hui, on désigne la cathédrale sous les deux titres. AAV, CVR 131, f. 4v.

²⁵ Daniel Istria, « Nouveau regard sur la topographie médiévale d'Ajaccio », in *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, 122-2 (2010), p. 327-345.

²⁶ D. Istria, *Op. cit.*, p. 331. On peut supposer que c'est de cette époque que date la propriété, inscrite à la mense épiscopale, d'un *enclos des cannes*, cité dans le rapport de visite comme détenu par Alfonso d'Ornano, *au motif d'un bail emphytéotique* ; AAV, CVR 131, f. 11r.

3 - La Corse génoise

Dans le contexte géopolitique des croisades, la rivalité entre Gênes et Pise verse peu à peu en faveur de Gênes qui s'implante de plus en plus fortement dans l'île²⁷. Qu'il suffise d'évoquer quelques étapes de cette dynamique : en 1195, prise de Bonifacio, principal port et point stratégique en Méditerranée ; en 1268, fondation du nouveau preside de Calvi à partir d'une fondation privée à caractère marchand ; en 1272, tentative de fondation d'un *castrum* lombard²⁸ à Ajaccio ; le 6 août 1284, la flotte génoise écrase celle de Pise au large de la Meloria (un îlot au large de Livourne) ; de 1284 à 1289, les seigneurs corses font allégeance à Gênes. Comme l'a souligné Vannina Marchi-van Cauwelaert dans sa thèse²⁹, l'installation génoise en Corse est à la fois commerciale, politique et militaire, c'est-à-dire qu'elle utilise autant la force économique et privée des marchands-banquiers que la puissance de la Commune de Gênes.

Comme nous l'avons dit ci-dessus, en 1272, Gênes envisage la fondation d'un *castrum* à Ajaccio, lié au mouillage naturel de l'anse des Cannes, à moins de 500 mètres de la cathédrale, avec l'espoir d'attirer un peuplement et de créer une colonie génoise permettant de garantir la sécurité du territoire face à la puissante seigneurie de Cinarca (implantée plus au nord) et de contrôler la navigation. Cette forteresse et son port formeraient un coin stratégique planté dans le territoire des // (p. 174) seigneurs *cinarchesi*. Mais force est de constater que le projet n'a pas abouti à l'installation escomptée et que la zone est déclarée *loco desabitato*. Les causes de l'échec sont que l'emplacement choisi est trop éloigné du rivage, que la zone, entourée de salines et de marécages, est trop malsaine et que la forteresse des Cinarca est beaucoup trop proche et menaçante. Toutefois, l'idée sera reprise vers 1405 par Vincentello d'Istria et Ghilfuccio d'Ornano qui la propose au roi d'Aragon, sans succès ; puis, en 1492, l'Office de Saint-Georges (un organe bancaire génois, à caractère privé, qui gère les finances publiques³⁰) revient sur le projet mais en abandonnant la vieille forteresse implantée au fond de l'anse pour s'avancer jusqu'à la pointe de la Leccia. Des bâtiments de plus fort tonnage peuvent y être reçus. La ville d'Ajaccio est officiellement fondée, le 16 avril 1492.

Avec Vannina Marchi-van Cauwelaert, on peut s'interroger sur le rapport qui s'établit entre la très ancienne institution religieuse de l'*évêché d'Ajaccio* et la nouvelle ville d'Ajaccio ; en effet, elle rappelle :

Même si plus aucun évêque ne résidait en ce lieu, il est probable que les Génois aient voulu s'appuyer sur cette circonscription ecclésiastique pour fonder une nouvelle juridiction³¹.

On est bien face à un cas de création d'un évêché qui anticipe de plusieurs siècles celle de la ville à laquelle il se rattache.

Pendant ce temps, l'évêque d'Ajaccio, le génois Deodato Bocconi élu le 20 mai 1457, entreprend une reconstruction de son église cathédrale avec des fonds pris sur son bénéfice : *pro ipsius majoris ecclesie quam tui episcopatus palati reparatione*³². Mascardi nous l'a décrite avec sa clôture de chœur marquée par des marches, son sol en dalles de pierre qui est un réemploi de la cathédrale romane précédente et ses dimensions modestes (11 x 5 mètres) :

²⁷ À ce propos, lire Jean-André Cancellieri, « De la *Corse pisane* à la *Corse génoise* : remarques sur la portée structurelle insulaire de la bataille de la Meloria », in *Atti della Società ligure di storia patria*, ns, 24 - 2 (1984), p. 569-584.

²⁸ Ainsi surnommé car il y a eu le projet que cette forteresse soit habitée par des troupes et populations venant de Lombardie.

²⁹ Vannina Marchi-van Cauwelaert, *La Corse génoise. Saint Georges, vainqueur des tyrans*, Paris, classiques Garnier, 2011. Thèse d'histoire médiévale soutenue à l'université de Corte, en 2007.

³⁰ Antoine-Laurent Serpentine (1948-2012), Art. « Office de Saint-Georges », in *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio, Albiana, 2006.

³¹ Vanina Marchi-van Cauwelaert, *Op. cit.*, p. 84.

³² D. Istria, *Op. cit.*, p. 340.

L'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste est dite église piévane d' Ajaccio et se trouve à un mille de la ville même. Elle est faite d'une seule nef. Toit assez bien protégé. Murs convenables. Elle a un sol assez bon ; on y trouve une séparation en pierre. On la traverse en montant des marches.

Dedans, vers l'autel, il y a une sépulture qui dépasse du sol. Sur tout le pourtour de l'église, il y a des sièges en pierre couverts de lames de bois. Au-dessus de la porte, il y a un œil-de-bœuf. Près de l'autel se trouvent deux autres fenêtres qui restent tout le temps, ouvertes. L'église même a une longueur de 22 coudées, une largeur de 10³³.

Mais la cathédrale Saint-Euphrase-et-Saint-Jean de Deodato Bocconi est loin de la nouvelle ville (elle est située environ à 1,5 km plus au nord³⁴) d'où la décision de déplacer le // (p. 175) siège épiscopal : d'abord, en l'église Sainte-Croix qui est à l'intérieur de l'enceinte urbaine (mais que Mascardi place par erreur dans la citadelle de la ville en confondant avec l'oratoire Sainte-Catherine³⁵) ; ensuite, en 1520, est initié un projet *ex nihilo* qu'Agostino Giustiniani a pu voir sortir de terre sur une hauteur de 5 palmes³⁶. Mais, la modification du projet génois et l'aménagement de nouveaux fossés pour la citadelle entraînent la démolition du peu qui a déjà été construit de cette nouvelle cathédrale, comme l'évoque Mascardi :

les murailles d'alors, les maisons et autres édifices et la cathédrale même furent détruits et là où elle se dressait alors, on voit maintenant la citadelle ou un fortin élevé pour défendre la ville³⁷.

Il faudra attendre 1559, pour que le Conseil des Anciens de la ville sollicite du pape Grégoire XIII de laisser l'évêché vacant afin de dégager des fonds utiles. Giuseppe Mascardi, nommé administrateur de l'évêché (avec promesse du bénéfice en cas de rapide conclusion du chantier), puis son frère Nicolò Mascardi, lors de sa visite apostolique, ne verront pas la conclusion des travaux ni la consécration de la cathédrale d' Ajaccio. C'est l'évêque Giulio Giustiniani qui, en 1593, consacre le nouvel édifice qui se dresse encore dans la ville, près de la citadelle.

En Corse, comme dans toute l'Italie, le morcellement médiéval des diocèses n'a pas encore été réformé et ils sont donc au nombre de six avec des limites territoriales imprécises, voire flottantes jusqu'au début du XVIII^e (voir en annexe II la liste des évêques de chacun) :

- Accia (*diocesis Acciensis*), créé en 1133 quand le pape Innocent II réorganise le territoire corse, puis rattaché à Mariana en 1563, car le pape Pie IV a estimé qu'il est trop petit, c'est-à-dire qu'il constitue un bénéfice trop peu rentable, avec seulement deux pièves ; aussi le réunit-il à celui de Mariana. Il comprend les deux pièves d'Ampugnani (prise sur l'évêché d'Aléria) et de Rostino (prise sur l'évêché de Mariana), pour un revenu annuel de 200 ducats.
- Ajaccio (*diocesis Adiacensis*), qui rapporte un revenu annuel de mille ducats, comprend la ville éponyme où se situe la cathédrale et où réside le Lieutenant du *Delà des monts*. Alors suffragant de Gênes, le diocèse d' Ajaccio comprend les quatre fiefs des familles Cinarca (qui correspond à la pîeve éponyme qui relève de l'évêché de Sagone), Istria (qui comprend les pièves // (p. 176) de Valle et de

³³ AAV, CVR 131, f. 21r. Il s'agit de l'église piévane et non, comme l'affirme Daniel Istria, de la cathédrale décrite au feuillet 4v.

³⁴ Dans son rapport, Mascardi évoque cette distance de l'ancienne cathédrale devenue piévane et il souligne l'éloignement des fidèles : [le piévan, Giambattista Negroni] ne réside pas dans la pîeve parce que les paroissiens se trouvent dans les murs de la ville et c'est là qu'il administre les sacrements de l'église, dans la cathédrale. AAV, CVR 131, f. 23r.

³⁵ AAV, CVR 131, f. 26r. En passant, Mascardi nous informe aussi que cette ex-cathédrale devenue église paroissiale n'a (en 1587) que 56 paroissiens, que l'on peut identifier aux 56 soldats de la citadelle.

³⁶ A. Giustiniani, *Op. cit.*, p. 71.

³⁷ AAV, CVR 131, f. 4v.

Cruscaglia), Bozzi et Ornano (qui correspond à la piève éponyme plus celle de Coti) ; en outre, le pape Léon X place le territoire et la citadelle de Bonifacio sous la juridiction directe de l'archevêque de Gênes, contre une rente annuelle de vingt ducats d'or à l'évêque d'Ajaccio.

- Aléria (*dioecesis Aleriensis*), comprend dix-huit pièves pour un revenu annuel de deux mille ducats. Suffragant de Pise, il est le plus vaste et le plus riche avec deux enclaves : la piève d'Aregno dans le diocèse de Mariana et la piève de Carbini dans le diocèse d'Ajaccio. Sa création est mal documentée mais son existence est attestée dès la correspondance du pape Grégoire le Grand.
- Mariana (*dioecesis Marianensis in insula Corsica*), comprend seize pièves. L'archéologie fait remonter son existence au III^e siècle dans l'antique cité romaine de Mariana. A partir de 1563, il est réuni à celui d'Accia.
- Nebbio (*dioecesis Nebiensis*) comprend cinq pièves situées autour du golfe de Saint-Florent, pour un maigre revenu annuel de 400 ducats. Son existence est attestée par la présence de son évêque au synode du Latran (649) ; il est suffragant de Pise dès 1092 par décision du pape Urbain II, puis de Gênes, en 1133 quand le pape Innocent II réorganise le territoire corse.
- Sagone (*dioecesis Sagonensis*) est coupé en deux par la dorsale montagneuse. L'existence de ce diocèse est attestée en 591, par la correspondance du pape Grégoire le Grand. En 1569, l'évêque Girolamo Leoni abandonne la ville de Sagone à cause des attaques barbaresques pour se réfugier à Vico, bourgade située dans les montagnes de l'arrière-pays. Il est doté de vingt pièves.

Le diocèse d'Ajaccio jouxte à ses frontières septentrionales l'évêché de Sagone et sur toutes ses franges orientales celui d'Aléria. Au nord de l'île, et sans contact avec le diocèse ajaccien, se trouvent l'évêché de Mariana-Accia (dont l'évêque est notre Mascardi) et le petit diocèse de Nebbio. En outre, la carte des diocèses est brouillée par des enclaves : comme la piève de Carbini, sur la rive droite du Rizzanese, qui relève du pouvoir administratif de Sartène mais appartient religieusement au diocèse d'Aléria ou la ville de Bonifacio avec son tout petit territoire, qui est une enclave de l'archevêché de Gênes³⁸.

Au terme de ce bref parcours historique, il est possible d'émettre une hypothèse sur l'étymologie du nom d'*Ajaccio*. Une fois que l'on a balayé la belle histoire d'une fondation par le légendaire Ajax, il reste deux solutions souvent // (p. 177) émises : la plus pastorale, ferait allusion à l'expression toscane *stare all'addiaccio* (bivouaquer à la belle-étoile), c'est-à-dire quand les bergers regroupent leur bétail dans un parcage ou enclos non-couvert pour passer la nuit ; dérivant du latin classique *ad + jacēre*, ce terme laisse penser que ces enclos étaient situés près des habitations. Cette hypothèse est attrayante car elle semble parfaitement adaptée à l'agriculture corse mais la plaine d'Ajaccio, couverte de salines et de marécages, n'a jamais été ouverte au bétail qui, en outre, paissait plutôt sur les plateaux de moyenne montagne. La seconde hypothèse, plus ancienne et plus savante, s'appuie sur la *Cosmographie* de l'Anonyme de Ravenne qui nomme *Ajaccio Agiation*, ce que le compilateur Guido de Pise reprend en *Agiagium*³⁹. On reconnaît là (malgré quelques à-peu-près phonétiques) un mot apparenté au

³⁸ G. Moracchini-Mazel, *Les églises romanes*, *Op. cit.*, p. 391. Dans le rapport de visite du diocèse de Nebbio, il précise : *At peracta ipsa Adiacensi uisitacione (lacuna) ad coloniam Bonifaciensem se contulit* / Mais, après la visite d'Ajaccio, (lacune) il s'est transporté vers la colonie de Bonifacio (AAV, CVR 132, f. 3r). Il est passé à Bonifacio après avoir fini la visite ajaccienne, sans doute pour y prendre un bateau de retour vers Bastia dans son diocèse de Mariana-Accia, où il dit avoir géré les affaires courantes avant de repartir en visite apostolique pour le diocèse voisin de Nebbio.

³⁹ La compilation de Guido Pisanus (†1169), *Geographica*, a connu une ample circulation manuscrite. Elle a été publiée en édition anastatique par Joseph Schnez, *Itineraria Romana*, vol. II, *Ravennatis Anonymi Cosmographia et Guidonis Geographica*, Leipzig, Teubner, 1940, pp. 111-142. Ici p. 127 : *Septimadecima provincia Corsica a*

grec *agathos* 'bon, beau'. Ce nom devrait alors faire référence au bon mouillage, abrité et sûr, de l'anse des Cannes qui a été source d'une activité commerciale dynamique depuis l'Antiquité.

S'il est permis de risquer une nouvelle interprétation (inédite selon nous), on pourrait tenter de retrouver sous la graphie AGIATION la racine grecque ἄγι-/ (*h*)*agi-* 'sacré' et le mot *aktion* 'promontoire' (qu'on retrouve dans le célèbre toponyme que les Latins transposent en *Actium*), l'ensemble se comprenant donc 'promontoire sacré'. Dans ce cas le toponyme pourrait spécifiquement désigner à l'origine la pointe de la Leccia, comme point d'entrée du golfe. Mais on pourrait aussi partir du substantif ἀγυιά ('route, rue, passage', d'où 'ville, territoire'), translitéré à partir d'une prononciation byzantine (AGIA). Le tour initial pourrait être ἀγυιῶν ἀγυιῶν (AGIA AGION), 'le passage des passages', à comprendre comme le meilleur accès vers les terres. La graphie AGIATION de la *Géographie* serait une erreur invétérée de graphie dont Guido de Pise, avec sa graphie AGIAGIUM, hormis pour la finale latinisée en *-um*, aurait retrouvé une forme plus proche de la source AGIAGION.

// (p. 178) Alors que les autres diocèses corses ont tous connu, à un moment de leur histoire, des modifications de frontières, des divisions, des enclaves et des rapprochements, seul celui d'Ajaccio est resté inchangé depuis les origines ; preuve de sa forte unité. Celle-ci est fondée essentiellement sur la géographie du territoire ajaccien, le Delà-des-monts.

B - Le territoire

La Corse est la plus montagneuse des grandes îles de la mer tyrrhénienne, au centre du golfe de Gênes, et elle a toujours constitué un point d'étape sur les grandes routes maritimes, objet de convoitise des républiques *marinare* de Gênes et de Pise. Ce territoire est nettement divisé en deux bandes séparées par une haute chaîne montagneuse granitique qui culmine à 2706 mètres au *monte Cinto*⁴⁰. Orientée NO-SE, elle délimite, au nord, une région de plaines agraires : le Deçà-des-Monts ; tandis que le sud est le monde de la *teppa* (montagne), de la *selva* (forêt) et du maquis d'arbousiers et de chênes-verts donc faiblement peuplé, pauvre, d'agriculture seulement vivrière et à faible rendement, pastoral : le Delà-des-monts. Il apparaît d'entrée de jeu que cette désignation est un point de vue italien, depuis Gênes comme depuis Pise. Dans sa description de la Corse, Giustiniani évoque le Deçà-des-monts ou *Cismonte* et le Delà-des-monts ou *Pomonte*⁴¹. Et l'historien Antoine Marie Graziani précise :

Cette division n'est pas uniquement géographique. Elle recoupe d'autres différences : le Deçà est un pays à dominante agraire, deux fois plus peuplé que le Delà, où les Génois ont des appuis sûrs et une réelle assise économique. [...] Le Delà est, au contraire essentiellement pastoral, peu intégré au système génois et ses contours sont jusqu'au début du XVI^e siècle ceux de la *Terra de' Signori*.

Tout le réseau routier des voies importantes rayonne à partir de la capitale, Bastia : Bastia-Saint-Florent, Bastia-Calvi, Bastia-Bonifacio, Bastia-Ajaccio par Corte.

duce suo Corso nomen accepit, quae habet in longum miliaria 160 et in latum 26, e cuius subactas urbes intuli, id est Marianianis, Colonia Iulii, Turrinum, Coenium, Agiagium.

L'éditeur scientifique arrive à établir qu'une première copie de l'original, écrite en minuscule du XI^e siècle, a servi de modèle au manuscrit italien qui est tombé sous les yeux de Guido. Une deuxième copie, également en minuscules, servit de base à l'archétype qui date de la seconde moitié du XII^e siècle. Ces indications chronologiques sont tirées des confusions de lettres, d'un type d'écriture à un autre, faites par des copistes qui ne pouvaient deviner les noms propres et les imitaient tant bien que mal. Pour beaucoup de noms, les fautes se sont succédé en cascades et M. Schnetz a recherché, dans la mesure du possible, celles qui étaient imputables aux différents échelons de la tradition et à l'archétype. (Paul Lebel, « Recension », in *Revue des Études anciennes*, 45-3/4 (1943), p. 311-314).

⁴⁰ En Corse du sud, le point culminant est la Maniccia (2425 m) dans le massif du Rotondo ; 30 sommets dépassent les 2000 m.

⁴¹ *Cismonte* : du latin *cis montes*, en-deçà des monts ; *pomonte* : du latin *post montes*, derrière les monts. L'actuel découpage administratif des départements de la République Française, établi en 1976, reprend parfaitement cette division.

Ajaccio-Bonifacio est rendu difficile par l'état des ponts franchissant les rivières, souvent endommagés ; Ajaccio-Vico est souvent impraticable du fait de l'absence d'un ouvrage d'art sur le Liamone⁴².

Cette barrière naturelle de la grande dorsale est vécue comme infranchissable et les deux mondes corses qui en découlent sont peu reliés par le mauvais réseau routier qui induit des difficultés de communication par une douzaine de cols difficiles, entravant le commerce, le colportage, les échanges. Le rapport de visite de Mascardi reflète cette réalité : rares sont les personnages qui semblent avoir // (p. 179) franchi cette frontière. Parce qu'ils comprennent mention du village d'origine, les noms nous indiquent que les personnages qui peuplent notre texte sortent difficilement de leur piève natale. Et comme il n'y a pas de port dans le diocèse d'Ajaccio, on n'exporte pas le blé ou le bois à la différence du nord de la Corse qui commerce avec Gênes.

Sur le plan politique, le nord est dit *terra de' comuni* (dans le sens italien, des Communes médiévales) alors que le sud est *terra de' Signori* ou des Cinarchesi⁴³, où le pouvoir féodal est fondé sur la réputation et le lignage avec une politique de la *disabitazione* ou dépeuplement systématique des villages de l'intérieur au bénéfice des *castelli*, maisons-fortes situées dans des zones d'accès difficile. Après la mort de Rinuccio della Rocca⁴⁴, dernier seigneur de Corse, le sud voit la montée d'une nouvelle classe de notables (Ornano, Istria ...) dont le pouvoir est lié à la possession des terres, éventuellement prises à l'Église par usurpations des biens ecclésiastiques.

Sur le plan économique, les côtes du sud de l'île sont désertées à cause des Turcs et des barbaresques, il n'y a donc pas d'activité liée à la mer alors que le nord connaît, par exemple, la pêche et une industrie du corail ; quant aux plaines côtières, elles sont souvent marécageuses et ravagées par la malaria. Et d'ailleurs, le reflux précoce des populations vers l'intérieur⁴⁵ a entraîné des remontées de plus en plus profondes dans les terres par les razzieurs barbaresques, suivant les cours des fleuves côtiers. Peu avant la visite de Mascardi, Sartène a été dévastée⁴⁶, et même Mela (Attallà), dont le curé, •Rocco de Levie, a été enlevé par les Turcs⁴⁷. Autant la côte est abandonnée, autant les montagnes, en tout cas les hautes vallées, sont habitées (même si la densité reste faible). // (p. 180)

La mer est donc la grande absente du paysage de Mascardi. La seule mention qui y est faite intervient au f. 248r : l'église piévane Saint-Jean de Bisogeni *est près de la mer*, ce qui lui vaut d'avoir été dévastée par les Turcs

⁴² Antoine Marie Graziani, « La Corse génoise », in *Encyclopaedia Corsicae, Op. cit.*, p. 393.

⁴³ Au XII^e siècle, une nouvelle géographie politique s'installe en Corse avec des seigneuries et le sud passe entre les mains de la famille des Cinarchesi, du nom de leur château de Cinarca implanté sur un sommet rocheux difficile d'accès et bordé d'à-pics vertigineux (méthodiquement détruit en 1495 par les Génois). Autour d'eux gravite une multitude de nobles, vassaux et amis qui ont en charge la garde de forteresses secondaires qui finissent par constituer un réseau de places-fortes, utile en cas de guerres comme pour assurer le contrôle des terres et des hommes, gérer l'agriculture, prélever les impôts et instaurer des péages sur les voies et les ponts. Descendants de Cinarco, fils d'Ugo Colonna, un comte palatin carolingien et légendaire, ils revendiquent aussi Sinucello 'Giudice', comte de Cinarca (au XIII^e).

⁴⁴ Voir AAV, CVR 131, f. 64r.

⁴⁵ Antoine-Laurent Serpentine, « L'agriculture corse aux temps modernes sous la domination génoise », in *Encyclopaedia Corsicae*, p. 413 : ... l'intérieur des terres où vivait près de 90 % de la population insulaire.

À titre d'exemple, notre contre-visite de terrain nous a permis de constater le déplacement du village de Péri et de ses deux sanctuaires de Sainte-Réparate et de Saint-Laurent depuis le fond du vallon où passent les voies de transhumance jusqu'aux pentes montagneuses. De même, les habitations de Casalabriva étaient édifiées autour de leur église piévane (*à mille pas*) alors que le village actuel s'est regroupé autour de Saint-Antoine, 200 m plus haut sous la protection des maisons fortes des seigneurs locaux. À Ampaza, l'église paroissiale Saint-Sauveur était à *30 pas* alors que le village actuel est à 10 minutes de marche.

⁴⁶ AAV, CVR 131, f. 245v.

⁴⁷ AAV, CVR 131, f. 9r et 77v.

1 – La géographie

Le diocèse d’Ajaccio, en 1587, couvre une vaste zone correspondant à un bon quart de la superficie de l’île structurée par le relief. De la dorsale qui prend l’île en écharpe, partent des vallées fluviales parallèles, séparées par des monts qui délimitent des zones étanches : la Gravone qui prend sa source dans le massif du mont Renoso (2.352 m), sur la commune de Bocognano, et le Prunelli qui prend sa source dans le même massif comme émissaire du lac de Vitalacca (2.085 m), se jettent dans le golfe d’Ajaccio⁴⁸ ; le Taravo qui prend sa source au mont Grosso (1.895 m) et le Rizzanese qui coule du massif du mont Incudine (2.134 m), se jettent dans le golfe du Valinco.

Ce territoire est principalement délimité par son relief qui induit son découpage administratif. Ces pièves visitées par Mascardi et son équipe se ressemblent dans leur découpage et dans leur étagement. En effet, si on parcourt les vallées précitées de l’amont vers l’aval, on constate que les pièves se distribuent par trois : une en haute-vallée, une en moyenne-vallée et une dans la plaine côtière. La *Carte des diocèses et des pièves au Moyen Âge* dessinée par Geneviève Moracchini-Mazel pour son ouvrage sur la Corse romane⁴⁹ montre parfaitement cette structuration en écaille :

- les pièves du nord du diocèse, Celavo, Mezzana et Ajaccio, se succèdent le long de la Gravone qui se jette dans le Prunelli à 200 mètres de la mer⁵⁰,
- la vaste piève de Cauro correspond à toute la vallée du Prunelli,
- la piève de Talavo semble pousser devant elle celles d’Ornano et de Cruscaglia, qui s’appuient sur celle de Valle d’Istria et celle de Coti désertée : on a là la haute, la moyenne et la basse vallée du Taravo qui arrose de nombreuses paroisses visitées,
- enfin les pièves de Scopamène, Attallà, et Veggiani, occupent le bassin hydrologique du Rizzanese et aboutissent à la vallée littorale qui constitue la piève de Sartène.

Deux exceptions à cette présentation en écaille : les pièves d’Appietto et de Bisogeni. Appietto est une minuscule piève constituée d’un seul village éponyme, // (p. 181) coincé entre la piève d’Ajaccio et de Mezzana et frontalier au nord de la piève de Cinarca qui appartient au diocèse de Sagone⁵¹. Son orientation est-ouest et sa forme rectangulaire en font une sorte d’excroissance de Mezzana et d’Ajaccio⁵². Quant à Bisogeni, c’est une minuscule enclave dans la piève de Sartène, qui fait, comme Appietto, figure d’exception culturelle. Rien ne prouve d’ailleurs, dans la visite elle-même, qu’elle soit identifiée comme une piève indépendante : on pourrait plutôt supposer que, pour Mascardi, Saint-Côme-et-Saint-Damien de Sartène est une paroisse de la piève dont Saint-Jean Baptiste de Bisogeni est l’église piévane. Les deux visites (toutes deux expédiées et renvoyées à la toute fin du manuscrit) s’enchaînent directement, sans saut de page. Et au début de la visite de la piévane de Bisogeni, au f. 248r, le visiteur précise qu’elle *se trouve à 8 milles de Sartène*, ce qui laisse croire qu’il n’y a là, pour lui, qu’une seule circonscription. Dans ce cas, la série Scopamène (haute-vallée) Attallà et Veggiani (moyenne-vallée), et

⁴⁸ Ornella Baruzzo (éd), *Gerolamo Azurri, Carta da navigare*, Genova, Istituto civico colombiano, 1985. Dans son portulan rédigé au milieu du XVI^e siècle, Azurri décrit le golfe d’Ajaccio comme une vaste zone abritée des vents d’ouest qui soufflent sur le golfe du Lion. Sa côte rocheuse est bordée d’écueils dangereux.

⁴⁹ G. Moracchini-Mazel, *Les églises romanes de Corse*, op. cit., dépliant.

⁵⁰ L’IGN classe le Prunelli comme fleuve et la Gravone comme son principal affluent.

⁵¹ Deux points frontaliers sont marqués par les oratoires Saint-Sixte et Saint-Sébastien, qui appartiennent aux deux diocèses. Voir AAV, CVR 131, f. 239r.

⁵² Déjà identifié par Giustiniani en 1537 comme une piève consubstantielle d’un village (*lo paese etiam la villa*, Giustiniani, op. cit. p. 70), le territoire d’Appietto doit son identité à sa densité particulière et à l’autorité locale des seigneurs Gozzi. Si Giustiniani n’y dénombre que cinquante foyers, le registre des tailles de 1537 y compte 154 feux (donc des « foyers fiscaux » et environ 500 à 600 habitants), soit plus que la piève de Mezzana, beaucoup plus grande, mais qui ne compte que 130 feux. Voir Philippe Colombani, « Présentation générale du Moyen Âge à Appietto », in Charles Grisoni et Hélène Paolini-Saez (éd.), *APPIETTO. Mémoire d’un territoire*, Travaux du Laboratoire régional d’Archéologie, II, Ajaccio, Piazzola, 2018, p. 73-90, particulièrement le fac-similé dudit registre, p. 86-89.

Sartène-Bisogeni (basse vallée du Rizzanese, qui traverse Sartène) sont exactement modelées comme les autres pièves des bassins fluviaux parallèles.

Lorsqu'on étudie la carte de ces pièves, on voit aussi que l'église piévane est au sud-ouest de son territoire dans les hautes et moyennes vallées, mais la piévane est plutôt au nord-est, quand on est dans les zones côtières. Il est clair que, pour des raisons de sécurité, on tourne le dos à la mer.

Ce qui est frappant, en observant le texte de la visite, c'est que les 'zones utiles' du diocèse qui sont réellement l'objet des visites ne couvrent environ que la moitié de ce territoire diocésain. Le pays sartenais n'est considéré que pour une toute petite partie concentrée autour de la ville de Sartène et de Bisogeni alors que plusieurs lieux que Giustiniani, soixante ans plus tôt, attribuait à la piève de Sartène, ne sont pas pris en compte (voir le tableau comparatif ci-dessous). Les zones côtières de l'ouest sont littéralement ignorées ainsi que tous les secteurs qui se trouvent sur le versant tyrrhénien du partage des eaux. Il va de soi qu'il ne s'agit pas d'une sélection opérée par Mascardi. L'évêque visiteur vient pour visiter, non pour faire du tourisme, et seuls font partie de ses prérogatives les secteurs dotés d'un établissement religieux, paroisse, piévane, église, oratoire, couvent... Nous pouvons donc en conclure que les zones non couvertes par la visite sont désertes // (p. 182) de ce point de vue et, puisqu'il est difficile d'envisager à l'époque un habitat sans église, désertes de population, tout simplement.

On trouve ainsi un grand nombre d'églises visitées dans des zones de petites dimensions : en Attallà et sud-Scopamène, dans un quadrilatère d'environ dix kilomètres sur cinq à vol d'oiseau (entre Aullène au nord-ouest, Quenza au nord-est, Mela au sud-est, Saint-André-de-Poggio au sud-ouest), sont examinés pas moins de seize églises paroissiales ; dans la piève d'Ornano, au plein centre des zones effectivement vues par Mascardi, sur un secteur dont on peut évaluer la surface à 150 km² environ, il y a vingt églises et couvents objets d'une visite. Le diocèse n'intéresse donc le visiteur apostolique que dans la mesure où y existent des églises (y compris dans des zones anciennement habitées mais abandonnées en 1587) et des routes qui mènent de l'une à l'autre.

Mascardi n'est par ailleurs pas intéressé par la géographie physique du diocèse. Nous ne savons directement rien, à le lire, des paysages qu'il a traversés, des chemins qu'il a empruntés⁵³, des ponts ou des gués qu'il a dû passer, du temps des trajets, de la météorologie. L'itinéraire même est difficile à reconstituer⁵⁴. Tout au plus a-t-on des indications de distance entre l'église et les maisons ou entre deux lieux habités, notés approximativement en milles ou en « jets de pierre »⁵⁵. On est fort loin des descriptions lyriques de Giustiniani, dans son *Dialogo de Corsica* de 1531 : là, territoire par territoire, sont donnés en détail des noms de lieux habités, dans un ordre qui suit la route, le nombre des foyers, les noms des montagnes environnantes qui structurent le paysage, celui des fleuves, des anses et des caps, les productions humaines et les spécialités, presque les AOP locales. Bien sûr, c'est la loi du genre : ici un baedeker *ante litteram* où l'auteur vante un territoire qu'il aime manifestement (*le cose della nostra Corsica*), là un rapport administratif, dont les rédacteurs, visant à la seule efficacité, ne cherchent nullement à amoindrir la sécheresse.

C'est donc seulement entre les lignes qu'on a une toute petite idée du pays traversé à grandes enjambées par le visiteur apostolique et ses assistants.

⁵³ Ni même des éventuels moyens de locomotion : sans doute le parcours se fait-il entièrement à pied, mais cela n'est pas précisé.

⁵⁴ Voir plus bas une tentative de reconstruction jour après jour.

⁵⁵ Distance en milles : AAV, CVR 131, f. 21r, 22v, 23r, 29r, 33v, 47r, 67v, 79v, 113v, 116r, 118r, 132r, 156r, 174v, 176v, 183v, 184r, 187v, 191v, 192r, 206v, 211v, 214r, 219r, 219v, 220v, 221r, 224v, 231r, 238r, 240v, 241r, 248r ; distance en pas : 31r, 33v, 40v, 43r, 44r, 47r, 57r, 59r, 67v, 119v, 126r, 131r, 132r, 138r, 140 bis r, 145v, 146v, 150v, 156r, 160r, 163v ; distance en « jets de pierre » : 29v, 53r, 83v, 93v, 96r, 191v, 221r, 231v.

Les cours d'eau

Aucun nom de cours d'eau n'est donné dans le texte. Il y en a pourtant de nombreux, dans les quatre vallées fluviales suivies par le visiteur et ses visiteurs // (p. 183) délégués et on en sent la présence ici ou là. L'église piévane de Celavo, près du lieu de Vero, est dans la campagne, à un mille des maisons, près de la rivière⁵⁶ (c'est, implicitement, la Gravone). C'est l'indication relative la plus précise du texte. Pour le reste, les cours d'eau sont évoqués uniquement dans des tours formulaires pour la description du viatique : le curé, pour administrer le sacrement chez les malades, ne passe jamais (dans certains cas, on se demande si c'est réaliste...) ni montagnes ni cours d'eau⁵⁷. De même dans les décrets, Mascardi précise que le baptême ne doit s'administrer que dans l'église sauf en cas de danger de crue d'un fleuve⁵⁸.

La montagne

La montagne, omniprésente chez Giustiniani, est bien plus discrète chez Mascardi. Aucun nom de montagne n'est cité. On la voit souvent associée aux cours d'eau dans la description du viatique (voir la note associée aux cours d'eau). Elle sert occasionnellement à situer un établissement, comme un arrière-plan, ou à décrire un parcours entre deux églises dépendant d'un même curé :

- L'oratoire Saint-André est dans un endroit *champêtre et escarpé*⁵⁹,
- Les oratoires Saint-Sébastien et Saint-Sixte] sont dans un endroit *escarpé et champêtre et d'accès difficile*⁶⁰,
- L'église paroissiale Saint-Pierre d'Alata est dans un endroit *escarpé et difficile d'accès*⁶¹,
- L'église conventuelle Saint-François est située *dans le village de Valle di Mezzana, sur une colline assez en hauteur*⁶²,
- Notre-Dame est située *dans un endroit pentu et loin des maisons des paroissiens du village de Tavaco, à environ deux jets de pierre*⁶³,
- L'oratoire Saint-Martin de Tavaco est *distant du village d'un mille, dans un endroit pentu*⁶⁴,
- Ce village de Tolla est *distant de quatre milles de Salvolaccia, par un chemin très pentu et escarpé, et de deux milles du village d'Ocana*⁶⁵, // (p. 184)
- L'église du couvent franciscains d'Ornano est *sur une colline, dans un endroit assez élevé, à une distance de 200 pas du village de Siché*⁶⁶,
- Notre-Dame de Tavera se situe *dans les montagnes et dans un lieu d'accès assez difficile*⁶⁷,

⁵⁶ Voir AAV, CVR 131, f. 184r.

⁵⁷ Cours d'eau tout seul : AAV, CVR 131, f. 32r, 112r, 124r ; cours d'eau et montagne ou lieu escarpé : 34v, 41r, 48r, 61r, 78r, 81v, 90v, 94r, 100v, 104r, 107v, 112r, 116v, 124r, 148r, 157v. Seul le curé de Saint-Hermès d'Olivese (Cruscaglia) avoue la moitié : il passe par des lieux escarpés mais jamais par des cours d'eau (f. 116v) ; de même celui de Saint-Pierre de Guitera (Talavo) avoue passer « par des endroits très escarpés » (f. 133v).

⁵⁸ C'est un décret qui concerne l'église Saint-Paul de Cargiaca, AAV, CVR 130, f. 127v.

⁵⁹ AAV, CVR 131, f. 238v.

⁶⁰ AAV, CVR 131, f. 239r.

⁶¹ AAV, CVR 131, f. 240r.

⁶² AAV, CVR 131, f. 173r.

⁶³ AAV, CVR 131, f. 191v.

⁶⁴ AAV, CVR 131, f. 192r.

⁶⁵ AAV, CVR 131, f. 221r.

⁶⁶ AAV, CVR 131, f. 150v.

⁶⁷ AAV, CVR 131, f. 206v.

- Saint-Laurent de Peri se trouve *sur une montagne difficile d'accès*⁶⁸,
- etc.⁶⁹

Rarement, la description se fait un peu plus précise : telle église est *d'accès difficile, par un chemin très raide, dangereux, caillouteux et pentu*⁷⁰.

Les paysages

Des splendides paysages corses, on ne peut pas dire que Mascardi donne une idée même approximative. La campagne est discrètement présente. Plusieurs lieux de culte sont dits *champêtres (campestris)*⁷¹. Il n'est pas forcément facile de comprendre à quel type de 'campagne' cela renvoie. Une église au milieu d'une petite parcelle cultivée ? Ce n'est pas exclu, notamment si ce sont des terrains appartenant à l'église. Par exemple l'oratoire champêtre Saint-Léonard est entouré de *quelques arpents de terre qui sont aussi au curé et rapportent un certain revenu*⁷². Mais ne supposons pas une église au milieu d'une grande plaine arable car la culture du blé se faisait alors sur des terres pauvres et ingrates, très vite en pente, sans aucune fumure (tout au plus un entretien par brûlage), avec des instruments rudimentaires et un rendement très bas, à peine suffisant pour satisfaire les besoins locaux. Toute la zone des pièves d'Ajaccio et Appietto est totalement dédiée à l'élevage de type extensif ovin, caprin ou bovin avec des races rustiques qui entretiennent les terrains peu favorables, dépourvus d'herbage et de fourrage. Il n'y a pas d'habitat humain fixe car cette zone n'est fréquentée que pour la transhumance estivale.

Au milieu de la nature ? Peut-être, quand le terme *campestris* est accompagné d'autres adjectifs signifiant 'pentu, escarpé', des zones de pâturage par exemple plutôt que de labour.

Hors du village ? C'est le cas de la piévane de Valle d'Istria, *distante des habitations de mille pas*⁷³. Faut-il à une église une distance minimum du village pour être dite 'champêtre' ? C'est ce qu'on peut déduire de Notre-Dame de Mela, *dis-ll (p. 185) tante des maisons des paroissiens d'un demi-mille, ce qui fait qu'on peut presque dire qu'elle est champêtre (fere campestris)*⁷⁴ ; à un mille du village, Notre-Dame de Zévaco n'est pas encore tout à fait champêtre, *elle est presque champêtre puisqu'elle est à un mille des maisons*⁷⁵ ; mais Saint-Thomas de Suarella et Eccica, *champêtre* sans réticence, n'est pas entièrement isolée puisque la cloche est suspendue au mur d'une maison⁷⁶. Et Saint-Laurent de Campo est une église champêtre à seulement cinquante pas des maisons⁷⁷. En tout cas, malgré ce dernier exemple contradictoire, la notion de 'champêtre' paraît moins souvent liée à l'environnement naturel qu'à l'éloignement de l'habitat et la distance requise est souvent d'un mille ou davantage.

Mais le type de végétation compte aussi : si l'environnement est trop végétal, l'église n'est pas qualifiée de champêtre ; elle est, dans ce cas, *sylvestris* ou *silvatica / salvatica*, 'sauvage'. Ainsi Saint-Cyr d'Appietto n'est qu'à un quart de mille du village (dans la zone 'presque champêtre') mais il y a trop d'arbres pour qu'elle reçoive cette désignation : elle est *dans un endroit pentu et dans la forêt*⁷⁸ ; celle de Saint-Martin à Corticchiato est également à un quart de mille, mais *dans un endroit pentu, inhabitable et sauvage*⁷⁹.

⁶⁸ AAV, CVR 131, f. 214r.

⁶⁹ Voir aussi AAV, CVR 131, f. 214r, 173r, 215r, 219r, 219v, 220v, 224v, 225v, 238r.

⁷⁰ AAV, CVR 131, f. 220v.

⁷¹ AAV, CVR 131, f. 12v, 29r, 30r, 30v, 47r, 60r, 77r, 97r-v, 98v, 110r-v, 113v, 127r, 128r, 132r, 133r, 137r, 141r-v, 146r, 152v, 153v, 174v, 183v, 184r, 192r, 200r, 212r, 213v, 224v, 231r, 238v, 239r, 240v, 243r.

⁷² AAV, CVR 131, f. 213v.

⁷³ AAV, CVR 131, f. 47r.

⁷⁴ AAV, CVR 131, f. 77r.

⁷⁵ AAV, CVR 131, f. 113v.

⁷⁶ AAV, CVR 131, f. 30v. Dans les églises champêtres, d'ordinaire, la cloche est suspendue à un arbre.

⁷⁷ AAV, CVR 131, f. 141v.

⁷⁸ AAV, CVR 131, f. 238r. : *in loco montuoso et apud siluas*.

⁷⁹ AAV, CVR 131, f. 219v : *in loco montuoso et inhabitabili et saluatico*.

La végétation

On trouve de nombreuses mentions faites à des arbres (sans précision d'espèce, en général) autour des églises ou dans les cimetières. À leur manière, ils font partie de la visite parce que c'est sur l'un d'eux qu'est accrochée la cloche de l'église⁸⁰ et quelquefois les décrets particuliers les évoquent pour demander que la cloche soit détachée de l'arbre et installée dans l'église⁸¹. Ou alors, c'est qu'ils sont trop proches du cimetière ou de l'église⁸² et dans ce cas, ils sont condamnés, dans le compte-rendu de visite ou dans les décrets particuliers :

- Que dans les huit jours, on coupe tous les arbres qui sont dans ce cimetière et aussi les branches qui passent dessus et sur l'église elle-même⁸³,
- Que l'on ôte immédiatement les arbres qui y poussent⁸⁴, // (p. 186)
- Contre l'église, dans le cimetière, il y a quelques arbres dont il a ordonné l'enlèvement immédiat⁸⁵,
- Près du cimetière de l'église, se trouvent des châtaigniers et des noyers dont les branches s'étendent au-dessus de l'église et qu'il faudra abattre⁸⁶.

La végétation n'est guère envisagée dans sa diversité. Sont évoqués occasionnellement le noyer, le châtaignier, le chêne, le figuier, la vigne⁸⁷. Aucune autre espèce d'arbre n'est nommée, frêne, orme, olivier⁸⁸, if, laurier, dont la toponymie locale laisse pourtant supposer la présence⁸⁹. En outre, la forêt, les ronces, le maquis sont évoqués presque par mégarde⁹⁰.

On a trace indirecte des paysages cultivés quand on examine le produit de la dîme. La description la plus complète est donnée par la suite *une *dîme de grains, orge, seigle et mil, vin, huile et bétail et fromage*⁹¹ mais elle a un tour formulaire⁹² qui la rend peut-être peu typique. Dans la paroisse Saint-André de Poggio-de-Tavera, la pratique de l'usure est décrite précisément et laisse deviner un territoire qui cultive à la fois du blé et de l'orge : *ils donnent de l'orge contre du blé et de l'argent à 10%*⁹³. Il y a du blé dans la paroisse de Sarrola, sur des terrains de l'église⁹⁴. Une pâture dans la paroisse Saint-Michel de Mezzana⁹⁵. Mais il faut beaucoup d'imagination pour reconstituer le paysage réel.

La faune

Quant à la faune, domestique ou sauvage, elle est presque totalement absente. Il y a des animaux d'élevage, qui entrent dans la dîme⁹⁶ et qui, pour certains, produisent du fromage. On devine que les paroissiens ont des poules, puisqu'ils offrent des œufs à leur curé pour Pâques

⁸⁰ AAV, CVR 131, f. 47v, 60r, 77r, 80v, 87r, 90r, 99r, 105v, 107r, 109v, 111v, 119r, 141v, 146r, 153v, 159v, 166r, 192v, 224v, 225v.

⁸¹ AAV, CVR 130, f. 56r, 60r, 62v.

⁸² AAV, CVR 131, f. 165v, 172v (remarque implicite), 200v, 201r, 207r, 213v, 215r, 222r.

⁸³ AAV, CVR 130, f. 97v : décret sur Saint-André de Poggio-de-Tavera.

⁸⁴ AAV, CVR 130, f. 89r : « Que l'on ôte immédiatement les arbres qui y poussent », décret sur la piévane de Celavo.

⁸⁵ AAV, CVR 131, f. 165v, et le décret AAV, CVR 130, f. 82v sur Saint-Michel de Poggiale de Mezzana : « Que l'on ôte les arbres qui sont dans le cimetière ».

⁸⁶ AAV, CVR 131, f. 193r et le décret AAV, CVR 130, f. 93r, sur Sainte-Lucie de Bocognano.

⁸⁷ Châtaigniers : AAV, CVR 131, f. 193r, 196v (offrande de châtaignes), 198r, 205r ; noyer : 193r ; chêne : 221r (il faut l'enlever) ; figuier : 192r (il supporte la cloche de l'église) ; vignes : 10v, 146v (biens contestés).

⁸⁸ L'olivier est indirectement présent dans l'huile, *oleum*, qui sert à acquitter la dîme (AAV, CVR 131, f. 186v) et dans les saintes huiles.

⁸⁹ Voir des noms de lieux comme Querciolo, Frasseto, Tasso, L'Ulmo, Olmeto, Loreto, etc.

⁹⁰ Ronces : AAV, CVR 131, f. 222r (*ruuera*) ; forêt : 238r (*siluas*) ; maquis : 7r (*spinis ac dumis*).

⁹¹ AAV, CVR 131, f. 186v, revenus de la piève de Celavo et de la paroisse Notre-Dame de Tavaco.

⁹² AAV, CVR 131, f. 181r, 197v, 205r.

⁹³ AAV, CVR 131, f. 203v.

⁹⁴ AAV, CVR 131, f. 181v.

⁹⁵ AAV, CVR 131, f. 170v.

⁹⁶ AAV, CVR 131, f. 181r, 197v, 202r, 205r.

et lors de la confession ; il y a des moutons pour payer au curé un tribut de laine⁹⁷, des agneaux pour faire une offrande à Pâques⁹⁸ ; un bœuf sert de monnaie d'échange dans une transaction avec le curé⁹⁹ ; // (p. 187) mais aucun chien, cheval, âne, chèvre, porc, oie, canard dans le document. Quant à la faune sauvage, hormis quelques couples d'oiseaux qui nichent dans les trous du mur de telle église¹⁰⁰, elle se contente de laisser des traces dans les cimetières¹⁰¹.

Le climat et les conditions naturelles

Le rude climat corse se laisse, lui, assez bien entrevoir dans le compte-rendu de la visite. Si le plafond de l'église Saint-Michel de Bastelica est étayé de façon si inconvenante, c'est pour aider le toit à soutenir le poids de la neige en hiver¹⁰². La pluie, quant à elle, est omniprésente, ne serait-ce que dans la description du bâti. Dans chaque édifice, on contrôle l'état du toit et soit il est plutôt bien protégé contre la pluie¹⁰³, soit, au contraire, son absence d'étanchéité le fait qualifier de *pluviosum* (exemples innombrables). Même la cathédrale est concernée puisque son *tiburium* est inachevé, *au point qu'en cas de pluie cela apporte bien de la gêne à ceux qui s'attardent dans l'église*¹⁰⁴. Mais la pluie est envisagée aussi en tant qu'elle est un obstacle au viatique et, donc, à l'administration des sacrements en dehors de l'église¹⁰⁵.

Il en est de même pour le vent, bien présent dans le texte : gêne pour le viatique¹⁰⁶, il crée aussi des désagréments et des nuisances dans la célébration de la messe à l'église : ainsi à l'Annonciation de Sarrola, *les fenestrons, à l'intérieur de l'église, sont trop près de l'autel et, pour cette raison, dangereux à cause du vent quand on célèbre, surtout qu'ils restent toujours ouverts*¹⁰⁷. C'est aussi la cause de quelques erreurs de construction (selon la doctrine borroméenne). À Saint-Laurent de Peri, les deux portes sont trop étroites, *mais, au regard du lieu venteux, acceptables*¹⁰⁸. Dans l'église Saint-Michel de Bastelica, il n'y a pas de porte en face de l'autel mais ce défaut se justifie par la violence des vents¹⁰⁹. Au couvent franciscain de Bastelica, toujours, dans le chœur, il y a trois fenêtres, l'une vitrée et les deux autres occultées par des planches *en raison du froid et de la violence des vents*¹¹⁰. Pire encore, c'est une tempête de vent qui a effondré la piévane Saint-Jean Baptiste de Celavo, à Vero¹¹¹. On voit là implicitement, des traces locales du *petit âge glaciaire* : // (p. 188)

Durant les dernières décennies du XVI^e siècle les campagnes insulaires, outre les ravages de la guerre, eurent à supporter les incidences désastreuses du climat. Durant le *petit âge glaciaire*, des hivers trop rudes ou des printemps trop pluvieux firent souvent geler ou pourrir en terre les semences et provoquèrent de mauvaises récoltes à répétition comme ce fut le cas en 1581-82, 1584, 1587, 1591, 1593 et 1595¹¹².

Et, de fait, les aléas climatiques sont évoqués dans une formule récurrente, *uno anno alio computato*, « bon an mal an »¹¹³, qui sert à évaluer la valeur de la dîme.

⁹⁷ AAV, CVR 131, f. 198r.

⁹⁸ AAV, CVR 131, f. 176v.

⁹⁹ AAV, CVR 131, f. 187r.

¹⁰⁰ AAV, CVR 131, f. 183v (Saint-Pierre de Sarrola), 243r (piévane de Cruscaglia).

¹⁰¹ AAV, CVR 131, f. 47r, 165v, 176v, 185v, 193v, 207r, 208v, 212v, 213v, 214v-215r, 222r, 230v, 238v, 240v, 243r, 244r, 246r.

¹⁰² AAV, CVR 131, f. 226r.

¹⁰³ AAV, CVR 131, f. 23v, 29r, 243r ; AAV, CVR 130, f. 20v (décret sur l'oratoire Sainte-Croix d'Ajaccio).

¹⁰⁴ AAV, CVR 131, f. 4r.

¹⁰⁵ AAV, CVR 131, f. 14v, 75r, 90v.

¹⁰⁶ AAV, CVR 131, f. 75r, 90v.

¹⁰⁷ AAV, CVR 131, f. 183r. Dans les décrets, Mascardi préconise donc de les murer : AAV, CVR 130, f. 88r.

¹⁰⁸ AAV, CVR 131, f. 214v.

¹⁰⁹ AAV, CVR 131, f. 226r.

¹¹⁰ AAV, CVR 131, f. 231v.

¹¹¹ AAV, CVR 131, f. 184v.

¹¹² A-L. Serpentinini, *Op. cit.*, p. 412 sq.

¹¹³ AAV, CVR 131, f. 186v ; 197v ; 211r ; 229v ; 239v. Littéralement « décompte fait d'une année à l'autre », « selon les comptes de telle ou telle année ».

Les données de géographie physique directes, bien rares, on le voit, ne sont jamais gratuites. Mascardi ne verse pas dans le pittoresque, ni dans la mystique par laquelle il honorerait la beauté de la nature comme un don de Dieu qui mérite action de grâce. Chaque indication vise pragmatiquement le but de sa mission de contrôle puis de remédiation du clergé, du culte et des paroissiens. Le fleuve, dans le point de vue adopté, est une gêne qui met en péril les sacrements. La montagne n'est prise en compte que pour vérifier qu'elle ne gêne pas le viatique ou pour évaluer la faisabilité d'un transfert entre plusieurs églises de la même paroisse¹¹⁴. L'arbre sert à suspendre une cloche, faute de tour campanaire, ou doit être éradiqué pour ne pas gêner le cimetière. Telle précision agricole ou sylvicole sert à identifier la nature de la dîme ou un manque à gagner pour la paroisse. Le climat, neige ou vent, sert à expliquer des dégâts sur du bâti religieux. Les distances mesurent le trajet de la maison du curé à son église, ou de son titre principal à son annexe. Les points cardinaux ne servent qu'à préciser l'orientation des églises.

Bref, Mascardi ne perd jamais son point de vue et la nature n'est envisagée qu'autant qu'elle sert le propos du visiteur apostolique.

2 – Les pièves

Le territoire du diocèse est découpé en *pièves*, du latin *plebes*, du substantif *plebs*, le peuple. Il convient de souligner ici que ce concept géographique, religieux et administratif est construit sur un terme qui a une référence humaine et que le mot italien *pieve* est le descendant direct du mot latin car, au haut Moyen-Âge, ce terme veut indiquer le peuple des baptisés qui habitent le territoire. Vers le VI^e siècle, avec la décadence de l'organisation romane antique, la piève devient le modèle d'organisation des campagnes, la piévanie ou *ecclesia matrix* est le centre // (p. 189) du territoire et le piévan a des fonctions administratives (tenue des registres d'état civil, enregistrement des propriétés, perceptions des dîmes, organisation de la vie collective) en plus de sa fonction spirituelle. La *plebs cum capellis et decimis* regroupe des *chapelles*, centres religieux de moindre importance, et des villages qui n'ont souvent qu'une église sans baptistère. Ce type d'organisation administrative tend à disparaître en Italie péninsulaire face au mouvement des Communes ; les *pievi* ne persistent que dans la toponymie, en Lombardie, Vénétie, Toscane ou Ombrie. Cet effacement historique des pièves est renforcé, sur le plan strictement religieux, par l'action du concile de Trente qui veut une reprise en main des structures de l'Église et ne s'intéresse, comme unité religieuse et territoriale, qu'à la paroisse et à son curé¹¹⁵, sous la houlette de l'évêque. La meilleure preuve en est l'acharnement avec lequel Mascardi insiste dans ses décrets particuliers pour que chaque église paroissiale se dote de fonts baptismaux et que tous les curés administrent le baptême, avec la formule exacte : il s'agit de briser la prérogative des églises piévanes, seules revêtues du *titolo battesimale*. On notera qu'au moins 35 pièves corses sont dédiées à saint Jean Baptiste¹¹⁶.

En 1587, la Corse se présente comme une exception notable puisqu'elle conserve ce système des pièves et le conservera jusqu'au traité de Versailles (15 mai 1768), quand Gênes

¹¹⁴ Le cas échéant, elle sert à appuyer la demande de division de la paroisse, quand elle rend les trajets trop difficiles du titre principal à telle ou telle annexe. Ainsi à la trop grande distance entre Peri, lieu de résidence du curé de Saint-Laurent, et le village de Corticchiato, où se trouve l'annexe Saint-Martin, justifie pleinement la demande de division de la paroisse (AAV, CVR 131, f. 220v) ; à Corticchiato toujours, est demandée (219r) l'érection d'une église nouvelle plus proche du village que Saint-Martin, située, comme on l'a dit, dans un « lieu sauvage ».

¹¹⁵ Le terme *plebania* est absent des décrets du concile de Trente ; selon le droit canon, le terme *plebs* n'y désigne que les ouailles et seul *plebanus* est cité, en une occasion, dans une série de termes hiérarchiquement descendants *Archipresbyteri quoque plebani et quicumque parochiales uel alias curam animarum habentes ecclesias* : G. Alberigo, *Op. cit.*, p. 669 ; en comparaison, il y a 80 occurrences de *parochus*, *parochia*, *parochialis*, *parochianus*.

¹¹⁶ F. Casta, *Le diocèse d'Ajaccio*, op. cit., p. 34.

charge la France d'administrer et de pacifier la Corse. Les pièves s'effacent alors officiellement devant le système des cantons.

Une piévanie n'est pas liée à un bénéfice, en conséquence, selon les décrets du concile de Trente qui veulent que tout prêtre soit doté d'un bénéfice pour assurer son revenu, les curés piévans doivent bénéficier aussi d'une paroisse et de ses annexes ou d'une dignité. Dans ce diocèse :

- le piévan d'Ajaccio, Giambattista •Negroni, est également archidiacre de la cathédrale¹¹⁷,
- le piévan d'Appietto, Pietro •Cozzi, a la cure de la paroisse de Saint-Cyr¹¹⁸,
- le piévan d'Ornano, Giambattista •Soccia, a les cures de Saint-Michel à Urbalacone¹¹⁹ et de Sainte-Catherine à Albitreccia¹²⁰ et le second canonicat de la cathédrale¹²¹, // (p. 190)
- le piévan de Valle, •Giordano d'Istria, a la cure de Saint-Antoine à Casalabriva¹²²,
- le piévan de Talavo, •Marco de Zicavo, a la cure de Saint-Luxor à Zicavo, en complément d'un revenu spécifique pour la piévanie¹²³,
- le piévan de Cruscaglia, Vinciguerra •Cruciani, a la cure de Saint-Nicolas à Petreto¹²⁴,
- le piévan de Veggiari, •Agostino d'Olmato, a la cure de Saint-Côme-et-saint-Damien à Sartène où il entretient un coadjuteur¹²⁵,
- le piévan d'Attallà, Giacomo •Punta, n'est pas résident puisqu'il est à Rome et Mascardi ne parvient pas à connaître la réalité de sa situation¹²⁶,
- le piévan de Scopamène, Vincenzo •Aiutello, a la cure de Saint-Antoine¹²⁷ et le sixième canonicat de la cathédrale¹²⁸,
- le piévan de Mezzana, •Emanuele de Cannelle, a la cure de la Sainte-Trinité à Sarrola et de Notre-Dame à Carcopino¹²⁹.

En revanche,

- le piévan de Cauro, Domenico •Cuneo, jouit d'un bénéfice lié à sa piévanie¹³⁰,
- le piévan de Celavo, Lodovico •Sarrola, bénéficie du patronage de sa famille sur la piévanie Saint-Jean Baptiste à Vero¹³¹,
- •Marco de Zicavo, piévan de Talavo déjà cité, jouit d'un petit revenu de piévan, qui s'ajoute à celui qu'il tire de sa paroisse.

Quant aux piévanes de Sartène et de Bisogeni, elles subissent les razzias turques et corsaires et sont totalement désorganisées.

Même s'il jouit d'un certain prestige, le piévan n'est pas dans une position hiérarchique de pouvoir sur les autres curés de la piève. Tout au plus peut-il intervenir pour assister les curés des paroisses qui partagent le même territoire. Par exemple, •Marco de Zicavo, piévan de Talavo, se charge d'acheminer depuis la cathédrale les saintes huiles renouvelées au temps

¹¹⁷ AAV, CVR 131, f. 22v.

¹¹⁸ AAV, CVR 131, f. 239v.

¹¹⁹ AAV, CVR 131, f. 152r-v.

¹²⁰ AAV, CVR 131, f. 154r. Le visiteur aime à donner précision sur le double statut : *Ecclesia parochialis et plebania sancti Iohannis loci Ornani* ; *parochus siue plebanus* ; *In supradicta plebania et parochia.*

¹²¹ AAV, CVR 131, f. 12r.

¹²² AAV, CVR 131, f. 47v.

¹²³ AAV, CVR 131, f. 96r.

¹²⁴ AAV, CVR 131, f. 245r : *Parochus siue plebanus.*

¹²⁵ AAV, CVR 131, f. 247r.

¹²⁶ AAV, CVR 131, f. 60r.

¹²⁷ AAV, CVR 131, f. 87v.

¹²⁸ AAV, CVR 131, f. 12r.

¹²⁹ AAV, CVR 131, f. 180v et 183r.

¹³⁰ AAV, CVR 131, f. 30r.

¹³¹ AAV, CVR 131, f. 186v : *In supradicta plebania et parochia.*

pascal et de les distribuer à ses confrères des paroisses de Palneca, Sampolo et Guitera qui viennent brûler les vieilles huiles dans le sacraire de son église¹³². Dans ses décrets, Mascardi explique très clairement que les saintes huiles ne peuvent être confiées à n'importe qui mais qu'il faut un diacre ou un prêtre ; un piévan fait donc l'affaire. // (p. 191)

Suivant la politique de Borromée et du concile de Trente, Mascardi, dans son diocèse précédent de Brugnato, a travaillé à l'élimination de cette tradition dépassée de la piévanie et du piévan au bénéfice des vicaires forains ; mais, à Ajaccio, il n'est pas mandaté pour cela car il n'est pas Ordinaire du lieu. Il est vrai que la suppression *ex abrupto* de cette juridiction dans le diocèse aurait abouti à un chaos complet car le pouvoir civil, représenté par le Lieutenant Général du Delà des Monts, est cantonné à la seule ville d'Ajaccio, bien loin du quotidien des populations. Sur le plan de la politique et de la basse justice, le démantèlement des pièves laisserait le champ libre au système des fiefs et des familles *caporalices*. Il faudra attendre la réforme de Fabiano Giustiniani, évêque d'Ajaccio de 1616 à 1627, pour que chacune des pièves devienne un vicariat forain.

Les pièves existent donc bel et bien dans le compte-rendu de la visite apostolique de 1587 et on trouve quatorze territoires qui ont explicitement ou par déduction le titre de piévanie, soit, alphabétiquement (Voir carte *Les pièves*) :

- Ajaccio, qui a comme église piévane Saint-Jean Baptiste, confiée au révérend Negroni, comme en atteste la liste des bénéficiers du début de la visite¹³³,
- Appietto, dont la visite commence par *Ecclesia parochialis Sanctae Mariae Virginis loci Apietti plebania nuncupata*¹³⁴,
- Attallà, où l'on commence la visite par *Ecclesia siue plebania sancti Iohannis loci Attallà*¹³⁵,
- Bisogeni, avec *Ecclesia plebania sancti Iohannis nuncupata loci Bissogheni*¹³⁶,
- Cauro, où la visite commence par *Ecclesia siue Plebania Sancti Iohannis Baptistae loci Cauri*¹³⁷,
- Celavo, dont la visite s'ouvre sur *Ecclesia parochialis Plebis nuncupata de Caelauro sub titulo sancti Iohannis Baptistae*¹³⁸,
- Crusaglia, dont la visite de *Ecclesia parochialis titulo sancti Iohannis Baptistae loci de Bichisà* commence par les mots *Plebania nuncupata de Corsicaglia sita est*¹³⁹,
- Mezzana, pour laquelle la liste des bénéficiers précise que la *Plebania Sancti Petri de Benustis* (autrement dit Saint-Pierre de Sarrola, dont Benusti est un hameau) est confiée au père •Emanuele de Cannelle¹⁴⁰, // (p. 192)
- Ornano, où la visite passe par *Ecclesia parochialis et plebania sancti Iohannis loci Ornani* et où plusieurs autres paroisses d'Ornano sont annexées à cette piévane Saint-Jean (ainsi Saint-Michel à Urbalacone, Sainte-Catherine à Albitreccia)¹⁴¹,
- Sartène, qui n'est pas spécifiquement qualifiée de *plebs* et où on ne trouve pas de *plebania* ; mais son titulaire (voir ci-dessous à propos de Veggiani) est appelé

¹³² AAV, CVR 132, f. 101v, 104v et 108v.

¹³³ AAV, CVR 131, f. 8r : *Plebania Adiacensis Sancti Ioannis Baptistae : Reuerendus Iohannes Baptista Negronus ; f. 21r : Ecclesia parochialis sub titulo sancti Iohannis Baptistae plebania Adiacensis nuncupata. A civitate ipsa distat per miliare ; f. 29r : in regione plebaniae Adiacensis.*

¹³⁴ AAV, CVR 131, f. 233r.

¹³⁵ AAV, CVR 131, f. 60r.

¹³⁶ AAV, CVR 131, f. 248r.

¹³⁷ AAV, CVR 131, f. 30r.

¹³⁸ AAV, CVR 131, f. 184r.

¹³⁹ AAV, CVR 131, f. 243r.

¹⁴⁰ AAV, CVR 131, f. 184r.

¹⁴¹ AAV, CVR 131, f. 152r.

- plebanus*, peut-être parce qu'il est piévan sans cure de la piève de Veggiani, peut-être parce qu'il est titulaire aussi (implicitement) de la piévane de Sartène,
- Scopamène, dont la visite commence avec un établissement au titre *Ecclesia parochialis sancti Antonii plebania Scopaminae nuncupata*¹⁴²,
 - Talavo, dont le curé de Saint-Luxor à Zicavo est *pater Marcus plebanus de Talago nuncupatus*¹⁴³ et cette paroisse *Sancti Iohannis* est, dans le même feuillet, qualifiée de *plebania* ; en outre, comme on vient de le voir, la paroisse Saint-Paul de Sampolo appartient à la *plebania de Talao*¹⁴⁴, tout comme Saint-Jacques à Tasso¹⁴⁵,
 - Valle d'Istria, où est visitée l'église piévane, *Ecclesia parochialis siue plebania sancti Iohannis loci Valle de Istria*¹⁴⁶,
 - Veggiani, où l'église piévane n'est pas visitée ; mais on apprend lors de la visite de Sartène que le curé titulaire de Saints-Côme-et-Damien, le père Agostino d'Olmeto, jouit par ailleurs d'un bénéfice simple de Saint-Jean de Veggiani, dite piévane de Veggiani¹⁴⁷.

Force est de constater que l'état matériel des églises piévanes révèle le peu d'intérêt que leur accordent les paroissiens qui, en outre, n'ont pas les aisances financières nécessaires à l'entretien de deux églises, une paroissiale et une piévane. Dans le même temps, Mascardi (qui les a éliminées dans son ancien diocèse de Brugnato) laisse percevoir un attachement paradoxal à ces pièves dans un de ses décrets particuliers. En effet, selon lui, le retable de l'église de la Sainte-Trinité à Sarrola (Mezzana) est indécent et il doit être remplacé par un nouveau *qui contienne la sainte Trinité et saint Pierre qui est titulaire de la piève*¹⁴⁸.

Elles existent donc officiellement même si Mascardi ne leur accorde pas de préséance sur les paroisses ; les églises piévanes sont examinées au fil du trajet, et non pas nécessairement en premier, comme on le voit pour Ornano, Valle, Talavo, Cruscaglia et Mezzana ; quant à la piévane de Veggiani, elle n'est même pas visitée. // (p. 193)

Dans ce contexte de lente érosion du concept, l'appellation 'piève', à défaut de garder toute sa valeur sémantique, semble être maintenue notamment pour ses vertus toponymiques. Ancrée dans les habitudes locales, elle reste, de ce fait, utile dans les désignations de territoires. On voit notamment dans le texte de la visite de 1587 que les termes *plebania* et *plebanus* sont accompagnés d'indications métalinguistiques, comme celles qui accompagnent parfois les noms de lieux-dits :

- *Ecclesia parochialis sub titulo sancti Iohannis Baptistae, plebania Adiacensis nuncupata*¹⁴⁹,
- *Ecclesia parochialis sancti Antonii plebania Scopaminae nuncupata*¹⁵⁰,
- *Ecclesiae parochialis supradictae est pater Marcus plebanus de Talago nuncupatus*¹⁵¹,
- *Ecclesia parochialis Plebis nuncupata de Caelauro sub titulo sancti Iohannis Baptistae, uillae Veri*¹⁵²,

¹⁴² AAV, CVR 131, f. 78r.

¹⁴³ AAV, CVR 131, f. 96r.

¹⁴⁴ AAV, CVR 131, f. 103r.

¹⁴⁵ AAV, CVR 131, f. 105v.

¹⁴⁶ AAV, CVR 131, f. 47r.

¹⁴⁷ AAV, CVR 131, f. 247v.

¹⁴⁸ AAV, CVR 130, f. 85r.

¹⁴⁹ AAV, CVR 131, f. 21r.

¹⁵⁰ AAV, CVR 131, f. 78r.

¹⁵¹ « Piévan de Talavo » est un titre qui n'est pas attaché au nom de Marco de Zicavo mais à sa fonction dans la « piève de Talavo ». AAV, CVR 131, f. 96r.

¹⁵² AAV, CVR 131, f. 184r.

- *Ecclesia parochialis Sanctae Mariae Virginis loci Apietti plebania nuncupata*¹⁵³,
- *Ecclesia parochialis titulo sancti Iohannis Baptistae loci de Bichisà Plebania nuncupata de Corsicaglia*¹⁵⁴,
- *Dictus plebanus habet aliud beneficium simplex sub titulo sancti Iohannis de Vigiano plebania nuncupata Adiacensis dioecesis*¹⁵⁵,
- *Ecclesia plebania sancti Iohannis nuncupata loci Bissogheni*¹⁵⁶.

Pour illustrer cette perte d'importance de la piève en tant que circonscription ecclésiastique à l'époque de Mascardi, on peut décomposer l'exemple de la piève de Talavo dont la visite a été menée d'un seul tenant¹⁵⁷ :

- la visite commence par la paroisse Saint-Luxor à Zicavo, et ses annexes, Notre-Dame de Zicavo et deux oratoires, tous établissements confiés au père •Marco de Zicavo, dit piévan de Talavo, et à son coadjuteur (f. 93r-97v).
- une fois la paroisse Saint-Luxor examinée dans sa totalité, vient ensuite la paroisse de Notre-Dame de Ciamannacce (97v-98v).
- on visite ensuite l'église champêtre Sainte-Lucie (f. 98v), qui a perdu le titre de paroisse tout en gardant le titre de bénéfice avec ses annexes¹⁵⁸. Puis c'est // (p. 194) au tour de l'église Saint-Césaire de Cozzano (f. 98v), annexe de Sainte-Lucie tout comme Notre-Dame de Palneca (f. 99v) ; puis arrive l'examen du curé de la paroisse et de ses annexes, •Francesco de Palneca.
- le visiteur s'intéresse ensuite à l'église paroissiale Saint-Paul de Sampolo, de la piève de Talavo (f. 103r) puis à son annexe Saint-Jacques de Tasso, de la même piève de Talavo (f. 105v).
- suit l'examen du curé, le père •Marco Leonardo de Ciamannacce.
- puis il passe à la paroisse Notre-Dame de Guitera-les-Bains (f. 106v), à l'église Notre-Dame de Giovicacce, annexe de la précédente (f. 109v), puis à l'église champêtre Saint-Pierre de Guitera, annexe de la paroisse Notre-Dame de Guitera (f. 110r).

C'est alors seulement qu'apparaît l'église piévane, dont voici le descriptif dans son intégralité :

Une autre église champêtre, Saint-Jean. Elle a le titre de paroissiale piévane de Talavo. Elle est orientée à l'ouest. Elle n'a pas de toit. Les portes restent toujours ouvertes. Ses murs sont presque écroulés. Autel pas du tout aux normes, dépourvu de tout. Dans cette église piévane, le piévan est •Marco de Zicavo¹⁵⁹.

Il reste enfin, pour en finir avec cette piève de Talavo, à évoquer le curé de la paroisse Notre-Dame et de ses annexes : il s'agit du père •Michele de Forciolo, dit chanoine de l'église Saint-Pierre de Guitera (f. 110v).

Si on fait l'analyse du détail, la piève de Talavo est mentionnée plusieurs fois. Les églises Saint-Paul et Saint-Jacques appartiennent explicitement à la piève de Talavo. Mais pour la description, on voit que le rapport procède par paroisses et annexes éventuelles de chaque

¹⁵³ AAV, CVR 131, f. 233r.

¹⁵⁴ AAV, CVR 131, f. 243r.

¹⁵⁵ AAV, CVR 131, f. 247v.

¹⁵⁶ AAV, CVR 131, f. 248r.

¹⁵⁷ AAV, CVR 131, f. 93r-115v.

¹⁵⁸ AAV, CVR 131, f. 8v : *Parochialis sanctae Luciae de Ciamanaccie : Reuerendus Franciscus Palneca*. La paroisse Notre-Dame, donnée comme *ecclesia parochialis* dans la visite, n'est pas dans la liste des établissements à bénéfice, car c'est Sainte-Lucie qui a ce titre. Inversement, dans la liste des bénéfices, Sainte-Lucie est intitulée *Parochialis* mais la visite montre qu'elle a perdu ce statut et est devenue annexe de Notre-Dame.

¹⁵⁹ AAV, CVR 131, f. 110v.

paroisse, concentriquement autour d'un édifice considéré comme principal, autour du seul curé (parfois assisté d'un coadjuteur). Comme le veulent les décrets du concile de Trente, la paroisse est devenue le centre névralgique du territoire et son *parochus*, le curé qui en a la charge d'âmes, la cheville ouvrière. Ce n'est qu'au détour du trajet que, de façon intempestive, apparaît la description de l'église piévane de Talavo, qualifiée simplement dans l'intitulé d'*autre église champêtre Saint-Jean*, à qui il reste le *titre de paroissiale piévane de Talavo*, vestige d'un temps ancien dont témoigne l'état pitoyable de la ruine longée par le visiteur. Elle est évoquée à contretemps, en passant sur le chemin, avant que le dossier en cours de la paroisse Notre-Dame de Guitera se clôture avec l'examen de son curé. // (p. 195)

Cette lente disparition du système de la piève laisse des traces linguistiques ; il arrive à Mascardi de dire *plebs* pour *parochia* comme si les termes étaient interchangeables : *Manet prope uillam et domos Carcipini de dicta plebe Sarlae ; Asseritur esse titulum principalem dictae plebis Sarlae*¹⁶⁰. Or il n'y a pas de *piève de Sarrola* ; Sarrola est un lieu de la piève de Mezzana. Mais il s'agit probablement d'un raccourci des gens du cru pour *église piévane de Mezzana située dans le territoire de Sarrola*. De nos jours, en italien, l'évolution est encore plus avancée puisque les termes *pievano* et *parrocco* sont synonymes.

Le nombre des pièves a pu évoluer au cours des âges. Giustiniani, en 1531, en répertorie deux de moins que Mascardi : il ignore Scopamène, dont les lieux sont affectés à la piève voisine d'Attallà, et Bisogeni, affectée à Sartène. Mais, malgré ces menues différences, en comparant les lieux nommés et affectés à chaque piève, on a plutôt l'impression d'une assez belle constance, dont témoigne le tableau suivant¹⁶¹.

Le recensement du nombre de pièves peut être organisé suivant un critère archéologique et toponymique. C'est la démarche de Geneviève Moracchini-Mazel qui dénombre dix-huit pièves, dans le diocèse d'Ajaccio ; mais il s'agit d'un état diachronique et, vraisemblablement, toutes ces circonscriptions n'ont pas toutes coexisté au même moment. En tout cas, elle ajoute aux quatorze pièves connues de Mascardi celles de La Costa (autour de Coti-Chiavari), d'Ortolo et Figari (au sud-est de Sartène) et celle de Sagri, sur la côte tyrrhénienne, au nord de Porto-Vecchio et aux confins du diocèse d'Aléria. Les chercheurs récents se sont souvent appuyés sur ses travaux pour fonder leurs propres hypothèses. Lier officiellement un nom de lieu à un nom de piève reste une tradition qui s'observe en Corse avec constance jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Conséquemment, cette plus longue familiarité du territoire corse avec l'organisation piévane laisse des traces très visibles à l'époque contemporaine, y compris dans le système administratif des territoires de la République Française. On connaît ainsi la Communauté de communes de la Piève de l'Ornano et du Taravo (ou CCPOT), qui n'a rien d'une organisation religieuse mais montre que le terme de *piève* vaut encore aujourd'hui pour ordonner le territoire. // (p. 196)

	Lieux de Giustiniani	Lieux de Mascardi
AJACCIO	Aia di Johanni, Ajaccio (ville), Alata, Linare, Lo Poggio, Monticchi, Porto Provenzale, Pozzo-di-Borgo Villanova	Ajaccio (ville), Alata, Pozzo-di-Borgo
APPIETTO	Appietto	Appietto
ATTALLA	Altagène, Aullène, Cargiaca, Frasseto, Lasano, Loreto, Olmiccia, Ortovecchio, Poggio-di-Tallano, Quenza,	Cargiaca, Loreto, Mela, Olmiccia, Poggio-di-Tallano, Sant'Andrea, Santa Lucia

¹⁶⁰ AAV, CVR 131, f. 183r et 184v.

¹⁶¹ Il y a beaucoup plus de lieux nommés chez Giustiniani, qui se veut exhaustif. Les noms en italiques sont connus des deux auteurs mais ne sont pas affectés à la même piève ; ils sont à chaque fois dans une zone 'frontalière'.

SCOPAMENE	Sant'Andrea, Sant'Antonio, Santa Lucia, Serra, Valle di Tallà, Zérubia, Zoza	Aullène, Quenza, Sant'Antonio, Serra, Zérubia, Zoza
BISOGENI	Aragiani, Bilia, Bisogeni, Ortolo, Solalle, Tignoleta, Tivolagio San Damiano, Sartène	Bisogeni
SARTENE		San Damiano, Sartène
CAURO	Bastelica, Casavecchia, Cauro, Castellagie, China, Domenicagie, Eccica, Emportagie, Folagie, Lo Frasso, Ocana, Poggio, Salvolaccia, Santo, Stazione, Suarella, Tolla, Valle, Vassellagie, Ziglio, Zizoli	Asilaria, Bastelica, Cauro, Casavone, Chena, Coti, Eccica, Ocana, Pian d'Agosta, Rotolo, Salvolaccia, Suarella, Tolla
CELAVO	Bocognano, Carbuccia, Cavalli, Celle, Corsachi, <i>Corticchiato</i> , Crucoli, Cuttoli, Lo Canepale, Marinchia, Muraschi, Poggio, Poggio di la Canivagia, <i>Peri</i> , Quercioli, Salasca, Sant'Antonio, Tasso, Tavaco, Tavera, Ucciani, Ulmo, Vero, Villanova, la piévane Saint-Jean- Baptiste	Bocognano, Carbuccia, Crucoli, Lo Canepale, Sant'Antonio, Tavaco, Tavera, Ucciani, Vero, la piévane Saint-Jean- Baptiste
CRUSCAGLIA	Bicchisano, Casella, Croce, Moca, Moriccio, Olivese, Petreto	Bicchisano, Moca, Moriccio, Olivese, Petreto
MEZZANA	couvent OMF, Carcopino, Cazile, Ondella, Opapo, Punta, Poggiale, Sarrola	couvent OMF, Benusti, Carcopino, Cardice, <i>Corticchiato</i> , <i>Peri</i> , Macina, Macinaccio, Poggiale, San Pietro, Sarrola

// (p. 197)

ORNANO	Albitreccia, Ampaza, Azilone, Canale, Campo, Cardo, Cognocoli, Forciolo, Frasseto, Grosseto, Guargualé, Gulbio, Melica, Monticchi, Otti, Pila, Poggio de Orgiacana, Prugna, Quasquara, Santa Maria, Siché, Sorroni, Torgia, Urbalacone, Vetulbe, Vignali, Zigliara	Albitreccia, Ampaza, Bisinao, Calcinaggio, Canale, Campo, Cardo, Chiuso delle Canne, Cognocoli, <i>Corrano</i> , Cotacco, Forciolo, Frasseto, Grosseto, Guargualé, Gulbio, Monticchi, Pila, Quasquara, Santa Maria, Siché, Torgia, Urbalacone, Val de Manfredo, Vignali, <i>Zévaco</i> , Zigliara
TALAVO	Ciamannacce, <i>Corrano</i> , Cozzano, Giovicacce, Guitera, Lanfrancacci, Lobio, Palneca, Sampolo, Tasso, <i>Zévaco</i> , Zicavo	Ciamannacce, Cozzano, Giovicacce, Guitera, Lanfrancacci, Palneca, Sampolo, Tasso, Zicavo
VALLE	Calvese, Casalabriva, Olmeto, Sollacaro	Calvese, Casalabriva, Olmeto, Sollacaro
VEGGIANI	Arbigliara, Figaniella, Fozzano, Paldachi, Santa Maria, Viggianello	Arbigliara, Figaniella, Fozzano, Santa Maria

Pour conclure, le schéma des pièves semble si fortement imprimé dans les mentalités que, en 2000, le synode diocésain de l'île a créé les doyennés dont les subdivisions dites « unités paroissiales » ont des délimitations territoriales qui recourent presque parfaitement les anciennes pièves disparues. On notera :

- dans le doyenné d'Ajaccio-Est, l'*Unité paroissiale de Mezana (basse vallée de la Gravona)* qui concerne (comme la piève de Mezzana selon Mascardi) les territoires de Valle di Mezzana, Sarrola-Carcopino, Cuttoli-Corticchiato, Peri ;
- l'*Unité paroissiale de Celavu (haute vallée de la Gravona)*, avec les villes de Carbuccia, Tavaco, Vero, Ucciani, Tavera, Bocognano, qui est identique au découpage de la piève de Celavo telle qu'elle est visitée en 1587 ;
- dans le Doyenné de l'Extrême-Sud, l'*Unité paroissiale du Tallano* qui englobe les communes de Sainte-Lucie d'Attallà, Mela, Olmiccia, Altagène, Saint-André d'Atallà, Poggio d'Atallà, Zoza, Bisè, où l'on reconnaît la piève d'Attallà de notre texte,
- et l'*Unité paroissiale de Scopamène* qui englobe Serra de Scopamène, Sorbollano, Quenza, Zérubia, Cargiaca, Loreto, Aullène, ce qui couvre la piève de Scopamène et une partie de celle qu'on associe à Attallà, dans le compte-rendu de visite de 1587. // (p. 198)

Et la même comparaison vaudrait pour les autres doyennés dans les autres anciens diocèses. C'est, par exemple, particulièrement vrai pour l'ancien territoire du diocèse de Sagone : les unités paroissiales actuelles y ont presque toujours le nom d'une piève médiévale.

C – La population

L'historiographie a souvent considéré l'évolution de l'Église tridentine depuis le haut de la structure hiérarchique en privilégiant les sources normatives mais un document comme le rapport de visite apostolique de Mascardi donne à voir une image depuis le bas en décrivant la place du curé dans son environnement humain, sa famille, sa paroisse.

Le rapport de visite de Mascardi n'a pas vocation à être une étude démographique-sociologique et économique du territoire ajaccien ; c'est une inspection de diocèse. Néanmoins, on peut y lire des éléments nous permettant de reconstituer un instantané de cette société rurale.

1 – Une population peu nombreuse

La démographie historique italienne est une des mieux documentées ; toutefois les données restent problématiques. En effet, face à la croissance démographique générale, les guerres, les luttes internes sanglantes, les épidémies et les famines ont rendu les évaluations incertaines.

À partir du rapport de visite, on dispose de trois critères de comptage des gens. D'abord, les curés estiment grossièrement¹⁶² le nombre des feux, ensuite ils évaluent le nombre des âmes dont ils ont la cure et, parmi elles, le sous-groupe des communiant, que nous ne prendrons pas en compte dans notre analyse.

a) - Les feux

Au Moyen-Âge, le feu est synonyme de foyer, maison, famille (mais pas de noyau parents-enfants car il peut y avoir trois ou quatre générations dans une même maison) mais, au XVI^e, le feu fiscal est une unité fictive qui ne correspond à aucune donnée démographique mais

¹⁶² Sur ce critère du nombre de feux il existe occasionnellement des points de comparaison avec d'autres documents. La célèbre description de la Corse par Agostino Giustiniani donne ainsi un état qui semble précis pour la décennie 1530. Dans la piève d'Appietto, par exemple, Giustiniani dénombre environ 50 feux, alors qu'il y en aurait 110 selon Pietro •Cozzi, le piévan interrogé par Mascardi en 1587. Cette évolution démographique importante sur les quelque cinquante ans qui séparent les deux estimations est-elle acceptable ? Il est à noter que le registre de la taille d'Appietto de 1537 compte précisément 154 feux soit trois fois plus que Giustiniani à la même période et davantage qu'en 1587 (Charles Grisoni et Hélène Paolini-Saez, *Op. cit.*, p. 73-90). On voit qu'il est difficile de se fier aux chiffres annoncés, d'où qu'ils viennent.

il est proportionnel à la superficie agricole exploitable (donc à la valeur des fonds) sans rapport avec chiffre de la population. // (p. 199)

On sait combien l'expression de 'feu' était jadis en usage pour signifier un groupe d'habitants, nous dirions aujourd'hui une entité démographique. Mais à combien d'habitants répond cette expression, c'est ce qu'il est impossible de déterminer exactement. Un état de population exprimé en feux —et c'est le cas fréquent pour nos anciens documents— ne peut être traduit en chiffre d'habitants de manière adéquate¹⁶³.

Hormis quelques hameaux pour lesquels le nombre précis annoncé par Mascardi semble correspondre à une réalité¹⁶⁴, les feux sont évalués par multiples de 10.

Si on veut chercher à établir le nombre de la population en fonction du nombre de feux, on se heurte à une difficulté insurmontable.

Le plus souvent on a estimé la valeur du feu à une somme variant de trois à cinq personnes, mais sans rien préciser à cet égard. La difficulté provient de ce que les documents originaux ne mettent pas en regard du chiffre des feux celui des habitants auquel il correspond et cela s'explique aisément. Le feu était par-dessus tout une unité imposable et l'administration s'inquiétait peu ou point du total d'individus que cette unité résumait.

Il est donc impossible, une population étant évaluée en feux, de mettre en regard de cette évaluation un total déterminé d'habitants¹⁶⁵.

De fait, à partir du texte de la visite de Mascardi, on peut calculer un rapport entre le nombre de feux et le nombre d'âmes qui s'établit de la manière suivante : un feu vaut exactement 4 âmes à Vero et à Tavaco (15 pour 60), à Bastelica (400 pour 1.600), un tout petit peu plus à Appietto (110 pour 450), 4,25 âmes à Carbuccia (40 pour 170), environ 4,3 âmes à Saint-Michel de Poggiale de Mezzana (35 pour 150), plus de 4,5 âmes à Poggio-de-Tavera (55 pour 250), mais 5 âmes exactement à Saint-Jean de Cruscaglia (60 pour 300) et à Saint-Laurent de Peri (80 pour 400) contre seulement 2,3 âmes à Saint-Césaire de Pozzo-di-Borgo et Saint-Pierre d'Alata (26 pour 60)¹⁶⁶.

Toutefois, le rapport de visite nous propose des évaluations chiffrées plus précises relatives aux feux, quand il décrit l'habitat du curé en précisant ses co-habitants. Par exemple, le curé peut résider dans la même maison que :

- sa mère et son frère (f. 33v),
- sa mère, son frère et sa belle-sœur (f. 36v), // (p. 200)
- son père, ses frères et une servante (f. 53),
- sa sœur et ses neveux (f. 83),
- ses frères et leurs épouses et neveux (f. 87v),
- avec Antonia, septuagénaire (f. 96r),
- ses neveux de sang (trois filles et un garçon) (f. 110v),
- une belle-sœur et des neveux (f. 115r),
- son fils marié avec ses trois enfants (f. 118r),

¹⁶³ Paul Meuroit, « Du calcul de la population par feux », in *Journal de la société statistique*, 57 (1916), p. 455.

¹⁶⁴ Par exemple : 26 feux dans les paroisses de Saint-Césaire à Pozzo-di-Borgo et Saint-Pierre à Alata (AAV, CVR 131, f. 242v), 7 feux à Saint-Nicolas de La Salvolaccia (AAV, CVR 131, f. 221r), 4 feux à Saint-Antoine d'Ucciani (AAV, CVR 131, f. 212r), 4 feux à de Notre-Dame de Tavera (AAV, CVR 131, f. 200v). 15 feux à l'oratoire de Vero et autant à Notre-Dame de Tavaco (AAV, CVR 131, f. 188r) ; 55 feux à Saint-Antoine de Poggio-di-Tavera (AAV, CVR 131, f. 205r) ; 35 feux à Saint-Michel de Poggiale de Mezzana (AAV, CVR 131, f. 164r).

¹⁶⁵ Paul Meuroit, *Op. cit.*, p. 455.

¹⁶⁶ Comme le signale Athos Belletini, « La démographie italienne au XVII^e siècle : sources et possibilités de recherche », in *Annales de démographie historique*, 1980, p. 19-38 : [à partir du nombre de feux] il est extrêmement aléatoire de tenter de remonter à la population.

- ses cinq enfants (trois filles et deux garçons) tous vivants et qui habitent dans la même maison, et sa femme (concubinaire) qui s'appelle Giacometta (f. 212r),
- dans cette maison habite aussi Lorenzo son frère, l'épouse et les enfants de Lorenzo et Dominichina sa cousine (f. 218v).

b) - Les âmes

Les recensements étant totalement inexistantes jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, restent les enregistrements dans les registres paroissiaux mais on a vu combien ils sont mal tenus dans le diocèse d'Ajaccio. Quant aux registres de l'état des âmes qui décrivent les familles, ils ne sont pas encore entrés en application dans la Corse que visite Nicolò Mascardi. Paul Lefèbvre a tout de même osé formuler une évaluation pour l'ensemble de l'île :

jusqu'au début du XVII^e siècle, la population a sans doute été très faible, peut-être 100.000 habitants¹⁶⁷.

On reste donc dans un flou important, qui se matérialise dans notre texte par une très grande abondance des adverbes d'approximation dès qu'il s'agit pour le curé de dénombrer ses ouailles (*circa, circiter, circumcirca, incirca*). Une apparente exception : les fidèles de l'oratoire Sainte-Croix à Ajaccio, situé dans la citadelle de la ville, qui sont déclarés au nombre exact et précis de 56. Mais il s'agit des soldats de la garnison génoise et, en réalité, c'est le capitaine Alessandro •Spinola qui tient à jour ses registres d'enrôlement.

Partout ailleurs, le nombre annoncé (ou la fourchette, qui va parfois du simple au double¹⁶⁸) est toujours un multiple de 10. Selon les estimations les plus hautes, données par les curés visités, il y a 14.376 paroissiens dans le diocèse d'Ajaccio à l'époque de la visite pastorale de Mascardi. La répartition par pièves est la suivante :

Ajaccio :	1116 habitants
Appietto :	110 habitants// (p. 201)
Attallà :	1000 habitants
Bisogeni :	0 habitant ¹⁶⁹
Cauro :	2300 habitants
Celavo :	1340 habitants
Cruscaglia :	1300 habitants
Mezzana :	450 habitants
Ornano :	2260 habitants ¹⁷⁰
Sartène :	400 habitants
Scopamène :	1070 habitants
Talavo :	1900 habitants
Valle d'Istria :	580 habitants
Veggiani :	550 habitants

Comme prévu et remarqué dans la description géographique du diocèse, ci-dessus, les pièves les plus peuplées (et encore restent-elles peu peuplées) sont Ornano, Cauro, Talavo et Celavo, celles de l'intérieur pour lesquelles nous avons, de fait, observé une plus grande densité de paroisses. Et les regroupements plus précis de population montrent des hameaux dispersés, quelques villages mais aucune ville au sens strict¹⁷¹. Le lieu habité le plus important est Bastelica

¹⁶⁷ Paul Lefebvre, « La population de la Corse », in *Revue de démographie alpine*, 45-3 (1957), p. 557-575. Ici, p. 558.

¹⁶⁸ Ainsi la paroisse Saint-Thomas d'Eccica compte entre 100 et 200 paroissiens : voir AAV, CVR 131, f. 33v.

¹⁶⁹ La piève, côtière, est désertée à cause des raids turcs.

¹⁷⁰ Dans cette piève, le nombre approximatif d'âmes n'est pas indiqué pour la communauté de Zigliara.

¹⁷¹ Voici à titre de comparaison quelques estimations pour l'Italie du Nord, selon les données de G. Alfani, « Population et environnement en Italie du Nord au XVI^e siècle », *Population* 2007/4, 667-705 : il y a, en 1582, plus de 100 villes de plus de 20.000 habitants en Italie septentrionale.

(Cauro), avec ses 400 foyers et ses 1600 habitants relevant de la paroisse Saint-Michel. Suivent d'assez loin les ouailles dépendant de la cathédrale d'Ajaccio (1.000), celles de la communauté de Zicavo (Talavo), avec 900 paroissiens, de Bocognano (Celavo) avec 800 âmes, celles de Ciamannacce (Talavo) et ses 600 habitants. Tout le reste confine à l'émiettement avec moins de 500 fidèles disséminés dans des paroisses que Mascardi qualifie souvent du terme de *dispersa*.

2 – Une population sédentaire

Les noms des paroissiens humbles sont toujours formés d'un prénom, suivi du prénom du père ou d'un toponyme de naissance. Par exemple dans cette liste des concubinaires d'Albitreccia (la plus longue de tout le rapport) :

Bernardino de Paolo avec Paola de Battista, Pier Andrea de Bernabò avec Pasquina de Sampolo, Giovanni Antonio de Bernabò avec Caterina de Guitera, Antonio Paolo d'Angiolotto avec Giovanna de Guargualé, Geronimo de Pier' Angiolo avec Caterina de Moca, Antonio de Tommasino avec Giovanna de Giovanni Pietro, Domenico de Paolo avec Coneta de Cognocoli, Andrea de Paulo avec Marietta d'Appietto, Moreto de Polo avec Frigosina // (p. 202) de Cognocoli, Filippo de Bernardino avec Fiorina de Bisinao, Lodovico de Grigolo avec Catarina d'Ampaza, tous d'Albitreccia¹⁷².

Les hommes sont tous autochtones, comme signalé globalement par le visiteur. Les femmes sont parfois autochtones (dans ce cas on se contente d'indiquer leur filiation) : *Paola de Battista* ; parfois elles sont originaires d'un autre village qui est alors indiqué : *Caterina de Guitera*. D'où viennent ces 'étrangères' ? Dans l'ordre, de Sampolo (Talavo), de Guitera (Talavo), de Guargualé (Ornano), de Moca (Cruscaglia), de Cognocoli (Ornano), d'Appietto (Appietto), de Cognocoli (Ornano), de Bisinao (Ornano) et d'Ampaza (Ornano). Elles sont toutes natives de la piève d'Ornano, dans des paroisses voisines de leur lieu de résidence actuel, ou d'une piève voisine (Talavo ou Cruscaglia) qui appartient à la même vallée du Taravo. La plus 'exotique' est Marietta, native d'Appietto, dans une autre vallée et au-delà des limites diocésaines. Mais à vol d'oiseau on reste à moins de 20 km !

Quant aux paroissiens nobles, ils sont identifiés par le titre de *messer* suivi du nom de leur fief (Ornano, Istria)... qui est un toponyme. Cela permet de dessiner une géographie relative des villages par l'origine de ceux qui les habitent et on constate que le toponyme d'origine est identique au lieu de résidence.

Cette sédentarité extrême est également vérifiée chez les curés et leurs vicaires. Dix d'entre eux sont dits *eiusdem loci*¹⁷³, c'est-à-dire natifs du lieu même où ils ont charge d'âmes :

- •Paolo de Poggiale, à Saint-Michel de Poggiale,
- •Alessandro de Bocognano, à Sainte-Lucie de Bocognano,
- •Camillo de Tavera, à Notre-Dame de Tavera,
- •Paolo de Salvolaccia, à Saint-Nicolas de la Salvolaccia,
- •Girolamo de Bastelica, à Saint-Michel de Bastelica,
- •Francesco de Guargualé, à Saint-Sauveur de Guargualé,
- •Giovanni de Zigliara, à Saint-Siméon de Zigliara,
- •Rocco de Sollacaro, à Saint-Albert de Sollacaro,
- •Gian Antonio d'Olmeto, à Notre-Dame d'Olmeto,
- •Giovanni de Quenza, à Notre-Dame de Quenza.

Mais la liste des curés locaux s'agrandit beaucoup si, dans le catalogue des bénéficiaires on compare le lieu de la cure (ou de ses annexes) au lieu d'origine du curé, quand il est connu. Il convient d'en ajouter huit autres :

- •Marco de Zicavo, à Saint-Luxor de Zicavo,

¹⁷² AAV, CVR 131, f. 156r.

¹⁷³ Voir AAV, CVR 131, f. 8r-9r.

- •Vinciguerra de Petreto, puisque l'église piévane de Cruscaglia dont il a la charge est à Bicchisano, bourg adjacent de Petreto,
- Pier Francesco •Sarrola, chanoine de Mezzana dont Sarrola est le centre ;
// (p. 203)
- •Giovanni de Siché, à Notre-Dame à Santa Maria Siché,
- •Giovanni Antonio de Forciolo, à Saint-Pierre de Cotacco à Forciolo,
- •Giovanni de Moca, à Sainte-Marguerite de Moca,
- •Bernardino d'Olivese, à Olivese¹⁷⁴,
- •Giordano d'Istria, piévan de Saint-Jean de Valle d'Istria,

soit dix-sept curés natifs du lieu de leur cure. À ceux-là, il serait raisonnable d'ajouter •Pietro Cozzi, examinateur synodal et piévan d'Appietto puisque les Cozzi sont des seigneurs *Cinarchesi* d'Appietto¹⁷⁵.

Ajoutons-en dix qui sont natifs d'une autre paroisse de la même piève :

- •Pasquale de Vignale, à Cognocoli,
- •Gianfranco de Santa Maria, à Cardo,
- •Gian Maria de Santa Maria (natif, donc, comme le précédent, de Siché), à Zévaco et Corrano,
- •Giovanni de Tavera, à Ucciani,
- •Marco de Ciamannacce, à Sampolo et Giovicacce,
- •Francesco de Palneca, à Ciamannacce,
- •Tommaso de Figaniella, à Fozzano,
- •Paolo de Zoza, à Saint-André d'Attallà,
- •Salvatore de Sant'Andrea, à Olmiccia ;
- •Domenico de Zicavo, à Aullène et Zérubia.

Les curés du 'troisième cercle' sont nés dans une piève voisine de celle où ils servent et les paroisses à comparer sont parfois 'à un jet de pierre' même si elles sont administrativement situées dans une autre piève :

- •Paolo de Bastelica (Cauro), qui sert à la cathédrale d'Ajaccio,
- •Antonio de Cauro, curé à Peri (Mezzana),
- Giambattista •Soccia d'Ajaccio¹⁷⁶, piévan d'Ornano,
- •Antonio de Sarrola (Mezzana), curé d'Alata (Ajaccio),
- Lodovico •Sarrola (Mezzana), curé de l'église piévane de Celavo,
- •Natale de Zicavo (Talavo), curé à Pila (Ornano),
- Francesco •Burato, de Guitera (Talavo), curé à Grosseto (Ornano),
- •Domenico de Guitera (Talavo), curé à Campo (Ornano),
- •Giovanni de Zicavo (Talavo), curé à Frasseto (Ornano), // (p. 204)
- •Michele de Forciolo (Ornano), curé à Guitera (Talavo),
- •Agostino d'Olmeto (Valle d'Istria), piévan sans cure de Veggiani,
- •Battista de Quenza (Scopamène), économe de Sainte-Lucie de Mela (Attallà),
- •Quilico de Serra (Scopamène), curé de Loreto (Attallà).

Ajoutons ceux du dernier cercle, qui servent dans une piève non adjacente à celle où ils sont nés, voire qui sont nés dans un autre diocèse :

¹⁷⁴ D'ailleurs appelé également Bernardino d'Olivese, en AAV, CVR 131, f. 118r.

¹⁷⁵ Nous avons pris comme base la liste des bénéficiers. Mais le texte dans chaque paroisse fait apparaître de nouveaux noms, comme ceux de coadjuteurs qui accroissent le nombre des prêtres locaux : par exemple Marchetto de Zicavo, Paolo de Bastelica, Vinciguerra de Sartène, •Pifanio de Serra, Bettino de Palneca, Lodovico de Casalabriva.

¹⁷⁶ Ainsi est-il présenté en AAV, CVR 131, f. 152r. Il est « d'Ajaccio » dans la mesure où il est chanoine de la cathédrale. Mais son nom le fait originaire de Soccia, dans la piève de Sorno Insù, au diocèse de Sagone. Il serait donc plutôt un représentant du dernier cercle.

- •Angelo Santo de Zicavo (Talavo), curé d'Arbellara (Veggiani),
- •Agostino d'Olmeto (Valle d'Istria), curé à Sartène (Sartène),
- •Emanuele de Cannelle (piève de Cinarca, diocèse de Sagone), curé de Sarrola (Mezzana),
- •Rocco de Levie (piève de Carbini, diocèse d'Aléria), curé de Mela (Attallà).

Encore faut-il tempérer cette dernière catégorie. Si la distance qui sépare Zicavo, lieu de naissance du curé d'Arbellara, et sa cure est bien réelle (environ 50 km), les autres villages à comparer sont très proches entre eux : quatre heures de marche assez facile permettent de rallier Olmeto à Sartène (séparées d'environ 20 km) ; quant aux paroisses hors diocèse, elles sont très proches de celles dont sont bénéficiers respectivement •Emanuele de Cannelle et •Rocco de Levie : Cannelle et Sarrola sont à 3 kilomètres environ à vol d'oiseau, de part et d'autre du col de Sarcoggio, qui sépare les diocèses de Sagone et d'Ajaccio (soit environ 13 km montueux et une marche de trois heures) ; Levie est le village le plus proche de Mela, à une petite heure de marche, même si une frontière diocésaine les sépare virtuellement.

Comme on le voit, ces curés n'ont aucune difficulté à se conformer aux obligations tridentines de résidence pour se faire familiers de leurs paroissiens. Et, par le fait, faute de maison canoniale, les curés continuent, tout simplement, à habiter la maison familiale sans déroger à l'obligation de résidence.

À côté de l'attachement certain de ces Corses pour leur diocèse, quelles sont les causes d'une telle stabilité qui, en miroir, n'est jamais troublée par l'arrivée d'étrangers ? À la pauvreté, il convient d'ajouter l'ignorance et le manque d'intérêt pour la terre inconnue qu'est le Delà-des-monts et son économie plus florissante et ouverte et le manque de port et de moyen de navigation ôte toute possibilité de quitter l'île.

Cet isolement est accentué par le manque d'attractivité du diocèse d'Ajaccio autant pour les évêques qui y ont été nommés sans jamais -ou le plus tard possible- y résider que pour les marchands ou les commerçants. Exception faite de quelques personnalités qui passent pour remplir une mission précise comme le capitaine •Spinola qui commande la garnison de la citadelle, le Français Claude •Favrod qui est maître d'école ou le Français Jean de Martigues¹⁷⁷ qui est prieur du couvent servite. // (p. 205)

Il ne faut pas oublier ces étrangers venus de loin qui ne contribuent pas à l'attractivité de l'île et dont les habitants éviteraient bien la présence : les Turcs et les Barbaresques.

3 - Une population jeune, encadrée par des prêtres âgés

Grâce au rapport de Mascardi, on peut établir une manière de pyramide des âges chez les curés du diocèse. En effet, dans la troisième partie de chaque visite de paroisse, l'enquêteur interroge le curé ou son coadjuteur en commençant par l'état civil et, surtout, l'âge. Depuis les décrets du concile de Trente, les âges d'entrées dans les ordres mineurs comme majeurs sont réglementés et le visiteur doit les vérifier à partir des lettres d'ordination.

Quatorze indications d'âge manquent : on ignore ceux de plusieurs personnalités liées à la cathédrale, l'archiprêtre •Paolo de Bastelica, le chanoine d'Ornano •Ippolito de Lucques, le chanoine de Mezzana Pier Francesco •Sarrola, le chanoine de Saint-Antoine et piévan de Scopamène Vincenzo •Aiutello, le chanoine de Mela •Rocco de Levie, prisonnier des Turcs, le chanoine de Saint-Roch, hors la ville d'Ajaccio, Gabriele •Buonaparte, le maître du séminaire •Sebastiano de Varagini ; celui du curé de Notre-Dame de Mela, Giacomo •Punta, absent lors de la visite ; ceux de plusieurs coadjuteurs nommés : celui d'Ampaza, •Giovanni de Quasquara (Ornano), dont on sait qu'il est très âgé et impotent ; celui de Notre-Dame de Palneca (Talavo), •Bettino de Palneca ; celui de Saint-Antoine de Casalabriva (Valle), •Lodovico de Casalabriva ; celui de Notre-Dame d'Olmeto (Valle), Nicolao •Massa ; celui de •Rocco de Sollacaro (Valle),

¹⁷⁷ AAV, CVR 130, 30r.

anonyme, celui de •Giovanni de Moca (Cruscaglia), anonyme, celui de Pietro •Cozzi (Appietto), anonyme.

Sur les cinquante-sept prêtres qui ont donné leur âge, il y a trois très jeunes hommes :

- le chanoine Giambattista •Soccia, 25 ans,
- •Ambrogio de Zoza, 25 ans,
- •Camillo de Tavera, 26 ans.

Il y a aussi, à l'autre extrémité, plusieurs grands vieillards :

- •Bernardino d'Olivese, septuagénaire¹⁷⁸,
- •Giovanni de Serra, 72 ans,
- •Giovanni de Quasquara (Ornano), coadjuteur impotent que Mascardi suspend pour inaptitude¹⁷⁹. // (p. 206)

En outre, sept sexagénaires¹⁸⁰ peuplent le diocèse. Tout compte fait, on arrive à l'âge moyen de 45,5 ans environ pour les curés du diocèse. Cela témoigne, à l'évidence, que, dans une société où l'on estime l'espérance de vie moyenne à 52 ans, une fois éliminés des statistiques les enfants morts en bas âge¹⁸¹, le clergé est nettement plus âgé.

Pour la population des fidèles, l'évêque visiteur et ses assistants sont justement muets à deux exceptions près : Andrea de Sornachiello, âgé de 85 ans, qui est signalé car marié dans un degré de parenté prohibé¹⁸² et la septuagénaire Antonia, cette paroissienne qui loge son curé¹⁸³. Les informations relatives aux fidèles devraient être fournies par l'*état des âmes, ce document que chaque curé devrait établir et communiquer à l'évêché chaque année mais le rapport du visiteur nous informe que ce registre n'est que très peu souvent tenu.

En conséquence, les archives diocésaines d'Ajaccio comme les archives départementales de Corse-du-Sud ne conservent aucun *état des âmes pour la zone qui nous intéresse, avant le XVIII^e siècle. Toutefois, la série G des archives départementales renferme un unique exemplaire d'état des âmes, daté du 28 octobre 1625 et relatif à la paroisse Saint-Siméon de Poggiolo-Soccia-Orto, dans le diocèse limitrophe de Sagone¹⁸⁴. Cette paroisse a été visitée par Mascardi en 1589 et est décrite dans son rapport de visite correspondant¹⁸⁵. La similitude géographique et économique de ce village de la haute vallée du Liamone et la proximité de la date nous ont poussés à lire ce document comme possiblement éclairant pour les villages du diocèse d'Ajaccio.

Selon les déclarations du père Michele de Poggiolo, sa paroisse comprend 79 personnes réparties dans 25 feux, soit une moyenne d'environ 3 personnes par feu¹⁸⁶. La pyramide des âges s'établit comme suit :

0-10 ans	14
10-20 ans	14
20-30 ans	12
30-40 ans	8

¹⁷⁸ AAV, CVR 131, f. 118r.

¹⁷⁹ AAV, CVR 131, f. 141r-v.

¹⁸⁰ Il s'agit de Rocco de Sollacaro, à Calvese ; Marco et Marchetto de Zicavo, à Saint-Luxor de Zicavo ; Pasquale de Vignale, à Cognocoli ; Antonio de Cristoforo, à Peri ; Paolo d'Olerio, à Corticchiato ; Girolamo de Bastelica, à Bastelica.

¹⁸¹ Chiffres tirés des travaux sur le « calendrier démographique de l'homme moyen » de Fourastié : voir par exemple J. Fourastié « De la vie traditionnelle à la vie 'tertiaire'. Recherches sur le calendrier démographique de l'homme moyen », *Population*, 14-3, 1959, 417-432.

¹⁸² AAV, CVR 131, 195v.

¹⁸³ AAV, CVR 131, f. 97v.

¹⁸⁴ Recotation le 13 juin 2005, mise à jour le 14 décembre 2017 ; cote 5 G 21/1-2.

¹⁸⁵ AAV, CVR 134, f. 43v-44v. Le curé, Giovanni Andrea Cutelli, reconnaît qu'il ne tient pas de registre d'état des âmes.

¹⁸⁶ En 1587, le rapport de visite de Mascardi enregistre 40 foyers avec 160 âmes. AAV, CVR 134, f. 40v-41r.

40-50 ans 5
+ de 50 ans 1// (p. 207)

Pour 25 personnes (24 femmes ou filles et 1 garçonnet) l'âge n'est pas communiqué mais on peut estimer qu'elles appartiennent aux trois premières tranches, sauf les deux épouses d'hommes de plus de 50 ans, la mère d'un adolescent de 15 ans, la mère de trois hommes (de 35, 23 et 21 ans) et celle d'un homme de 50 ans environ. Ce qui permet d'établir que dans cette paroisse de 79 personnes, 60 d'entre elles ont moins de 30 ans tandis qu'un homme atteint les 55 ans et que la doyenne de la paroisse est la mère d'un homme de 50 ans (et elle répond au doux prénom de Fiordispine).

Quant à la sociologie des familles, on notera que deux feux sont composés d'un homme seul (l'un de 32 ans et l'autre de 45 ans), qu'il y a quatre femmes seules avec un enfant, deux fratries sans parents, un homme sans épouse mais avec cinq enfants (de 25 à 8 ans) et un couple dont la femme a 15 ans. Il n'y a qu'un foyer qui abrite trois générations. Le curé n'a noté la présence d'aucun domestique, ni ouvrier agricole.

Si on élargit les conclusions relatives à Poggiolo-Soccia-Orto (Sagone) au diocèse d'Ajaccio, il est certain que les paroissiens sont beaucoup plus jeunes que leurs curés, sans que l'on puisse donner une véritable explication à cette différence. Il se pose également la question de l'insertion de ces prêtres dans la pyramide des âges des paroisses dont ils sont originaires.

4 - Une population pauvre

Un dernier élément toujours extrait du rapport de visite de Mascardi traite des revenus qui sont systématiquement contrôlés selon les décrets du concile de Trente, à de rares omissions près¹⁸⁷. Le texte latin utilise indifféremment les deux formes *redditus* et *reditus* qu'il confond malgré une nuance de sens : *redditus* (du verbe *reddere*, rendre) indique une rente, un bénéfice alors que *reditus* (du verbe *redire*, revenir) est un revenu.

C'est que la question du revenu des curés n'est pas qu'économique ; elle est d'abord morale et théologique, car il faut que le pasteur d'âmes puisse *vivre et agir* dignement parmi ses brebis. La communauté chrétienne doit lui assurer les moyens d'existence décents puisque le travail mécanique lui est interdit et veiller à ce qu'il perçoive librement son bénéfice c'est-à-dire que les loyers des terres lui soient payés et les dîmes lui soient versées. Au bénéfice s'ajoutent éventuellement des revenus fonciers, liés à des terres, des ponts, moulins, fours ou autres, loués à des fermiers ou des communautés de village. En outre, de menus cadeaux en nature (par exemple des œufs) sont tolérés aux obsèques.

Les curés interrogés donnent donc le montant de leurs revenus. Force est de constater que, encore une fois, on est dans l'estimatif. Giambattista •Negroni (archidiacre et piévan) déclare, au titre de sa dignité d'archidiacre : // (p. 208)

La première dignité est attribuée par le Saint-Siège au révérend Giambattista •Negroni, comme il ressort de la lettre qui fait acte. ... ses revenus se montent bon an mal an à la somme de 300 livres de Gênes¹⁸⁸,

et au titre de curé piévan de St-Jean Baptiste à Ajaccio :

Les revenus de son bénéfice se montent, dit-il, à la somme tantôt de 100 livres, tantôt de 150 livres, parfois même de 200 livres et tantôt même à la somme de 300 livres¹⁸⁹.

Et il a d'autres sources de revenus :

¹⁸⁷ Quelques omissions : on ignore combien gagnent le curé de Saint-Pierre de Loreto (Attallà), Quilico de Serra, le coadjuteur de Bisogeni, Vinciguerra Guglielmacci de Sartène, le père Bernardino à Olivese (Cruscaglia).

¹⁸⁸ AAV, CVR 131, f. 11r.

¹⁸⁹ AAV, CVR 131, f. 22v.

Les aumônes qui sont collectées dans l'oratoire sont perçues par le curé de Saint-Jean Baptiste nommé archidiacre¹⁹⁰.

La raison en est que le bénéficiaire est souvent payé en nature, dans un territoire qui ne connaît guère de circulation de monnaie¹⁹¹. Et le revenu annuel est complètement tributaire des récoltes, « bon an mal an » (*uno anno alio computato*), selon la formule récurrente. Et il est parfois revu à la baisse, pour des raisons contingentes¹⁹².

Les revenus (de toute origine) annoncés par les curés sont bien différents d'une paroisse à l'autre. Mais dans l'ensemble, aucun ecclésiastique ne dispose d'une rente importante. Le mieux doté est •Antonio de Cauro, curé de Saint-Laurent de Peri et de son annexe Saint-Martin de Corticchiato (Mezzana), avec un revenu de 600 à 700 livres pour 400 paroissiens, bénéficiaire, dîmes et fermage compris¹⁹³ ; les plus pauvres sont, avec 50 livres au plus, le père •Paolo de Poggiale (Mezzana) pour sa paroisse de 150 âmes¹⁹⁴, •Francesco de Guargualé (Ornano), 100 âmes¹⁹⁵, •Pasquale de Vignale, à Cognocoli (Ornano), 60 âmes¹⁹⁶ et •Giovanni de Zicavo à Frasseto (Ornano), nombre d'âmes inconnu¹⁹⁷ ; avec 40 livres, •Angelo Santo de Zicavo, pour la paroisse Saint-Gavin à Arbellara (Veggiani), forte de 150 âmes environ¹⁹⁸, et •Sebastiano d'Olmeto, à Moriccio (Cruscaglia), 200 âmes¹⁹⁹ ; 30 livres pour le père Raffaele de Zérubia, à Zoza (Attallà), pour 150 // (p. 209) âmes²⁰⁰ ; et même, avec 25 livres, •Gianfrancesco de Santa Maria, curé de la paroisse Saint-Guy-et-Saint-Modeste à Cardo (Ornano), 100 paroissiens²⁰¹.

Les coadjuteurs, quand il y en a, sont salariés par le titulaire. Les revenus des coadjuteurs sont faibles, voire très faibles, et parfois l'information n'est pas connue²⁰². Le revenu le plus élevé pour un coadjuteur est celui de •Paolo di Bartolomeo à Bastelica, qui consiste en un salaire de 100 livres (or c'est le montant du bénéfice du titulaire !), mais il est en réalité payé en victuailles²⁰³ et est (peut-être) logé chez le titulaire. Il n'a donc, en fait, aucuns revenus, mais il est logé et nourri. Ceux pour lesquels nous sommes renseignés touchent un revenu très différent selon les paroisses, et qui n'est pas également indexé sur le bénéfice du titulaire. Ainsi •Paolo d'Olerio touche 70 livres²⁰⁴ de la part du père •Antonio de Cauro (le plus richement doté du diocèse), ce qui représente environ 10% du bénéfice affecté aux paroisses de Peri et Corticchiato (Mezzana) ; •Bettino de Quenza, en l'absence du titulaire •Rocco de Levie, otage des Turcs, dispose de la moitié du bénéfice du titulaire (soit 60 livres), l'autre moitié étant donnée, en compensation, à la famille du père Rocco²⁰⁵ ; •Antonetto de Sarrola touche 60 livres

¹⁹⁰ AAV, CVR 131, f. 29v.

¹⁹¹ La monnaie circule un peu, par exemple dans cette transaction immobilière où le dénommé Angelero de Giacomo, de Vero, est en mesure d'acquitter « seize livres en numéraire » (AAV, CVR 131, f. 187r). Et les petites pièces sont communes, pour les aumônes ou le paiement des obsèques (AAV, CVR 131, f. 16v, 230v, 238v, 240v).

¹⁹² Ainsi à Sartène, où le bénéfice passe à 80 livres « revus à la baisse, pour la dîme, en raison du raid fait par les Turcs » (AAV, CVR 131, f. 243r).

¹⁹³ AAV, CVR 131, f. 131, f. 218r. Et « vu le nombre d'âmes et de foyers, c'est un revenu honnête », note le visiteur (AAV, CVR 131, f. 220v).

¹⁹⁴ AAV, CVR 131, f. 170r-v.

¹⁹⁵ AAV, CVR 131, f. 36v.

¹⁹⁶ AAV, CVR 131, f. 12r, 36v.

¹⁹⁷ AAV, CVR 131, f. 150r.

¹⁹⁸ AAV, CVR 131, 53v.

¹⁹⁹ AAV, CVR 131, f. 122r.

²⁰⁰ AAV, CVR 131, f. 74r.

²⁰¹ AAV, CVR 131, f. 163v.

²⁰² Ainsi ceux de Giovanni de Quasquara à Ampaza (Ornano), de Bettino de Palneca (Talavo), de Lodovico de Casalabriva (Valle d'Istria), de Nicolao Massa, à Olmeto (Valle d'Istria), de Giulio de Quenza à Veggiani, de l'anonyme coadjuteur de Rocco de Sollacaro (Valle d'Istria), de l'anonyme coadjuteur de Giovanni de Moca (Cruscaglia).

²⁰³ AAV, CVR 131, f. 230v.

²⁰⁴ AAV, CVR 131, f. 218v.

²⁰⁵ AAV, CVR 131, f. 77v.

comme économe de Saint-Pierre d'Alata (Ajaccio)²⁰⁶ ; •Marchetto de Zicavo, économe du piévan •Marco de Zicavo, touche 60 livres, soit environ 17% du bénéfice affecté aux paroisses de Zicavo (Talavo)²⁰⁷ ; •Ambrogio de Zoza, annoncé comme économe de Saint-Thomas à Suarella et Eccica mais comme bénéficiaire de Sainte-Barbe de Cauro, touche 36 écus pour sa cure²⁰⁸ ; •Bernardino de Giacomo ne touche que 20 écus²⁰⁹ de la part de son titulaire Lodovico •Sarrola, piévan de Celavo, qui émarge pourtant à 500 livres : sa part propre ne correspond donc qu'à 4,55% du bénéfice du titulaire ; •Epifanio (ou Pifanio) de Serra remplace le piévan et chanoine Vincenzo •Aiutello et semble toucher le bénéfice à sa place, 60 livres auxquelles il ajoute un salaire de 5 écus versés directement par les ouailles de Saint-Antoine (Scopamène)²¹⁰ ; •Giovanni de Serra touche 30 livres, soit 30% du bénéfice du curé titulaire des pa- // (p. 210) roisses de Serra et de Sorbollano (Scopamène)²¹¹ ; quant à •Oliviero, le chapelain de •Domenico de Zicavo (dont le bénéfice rapporte 90 livres), il ne touche que 5 écus annuels pour la cure de la Trinité à Zérubia (Talavo)²¹² : il représente, pour le dire de façon anachronique, le sous-prolétariat ecclésiastique.

La moyenne des revenus des titulaires (en prenant systématiquement la valeur annoncée la plus haute) et en ajoutant les économes qui font fonction de titulaire (comme •Antonetto de Sarrola à Alata ou •Epifanio de Serra à Scopamène) se monte à environ 125 livres annuelles « bon an mal an ». À titre de comparaison, un bœuf est estimé à la valeur de 35 livres²¹³.
// (p. 211)

Conclusion

Au terme de cet état des lieux physique, administratif et humain du territoire ajaccien, on obtient le portrait sans grande surprise d'un pays rude, pauvre, rempli de traditions bien ancrées. Il n'est pas certain que Nicolò Mascardi, au moment d'entreprendre d'y importer le dogme tridentin, ait pris toute la mesure du travail pédagogique nécessaire dans un territoire si spécifique.

Pour ce bas-clergé de campagne qui sort rarement de son village, qui n'échappe pas à la vie rude de sa famille et qui n'a pas vraiment de perspective d'avenir par sa culture et son savoir, comment peut-on analyser les motivations de l'entrée en religion ? peut-on parler de « vocation » sacerdotale ou plutôt d'un simple « recrutement » ? faut-il y voir un moyen pour les familles d'exclure un fils de l'héritage et d'assurer la survie des autres ? la *resignatio in favorem* devient-elle une manœuvre, un investissement sur bénéfice patrimonial pour constituer des lignées -d'oncles à neveux- sur plusieurs générations qui vont sortir les familles de l'implacable pauvreté paysanne ? Force de constater par exemple, que la bourgade de Zicavo (900 âmes) donne à l'Église six de ses fils : Marco (66 ans), Marchetto (60 ans), Angelo Santo (56 ans), Domenico (49 ans), Giovanni (40 ans), Giovanni di Natale (35 ans).

Par la voix du vicaire savoyard de l'*Émile* (1762) de Jean-Jacques Rousseau, on peut faire parler ces curés ajacciens :

je suis né pauvre et paysan, destiné par mon état à cultiver la terre ; mais on crut plus beau que j'apprisse à gagner mon pain par le métier de prêtre, et l'on trouva le moyen de me faire étudier. Assurément ni mes parents ni moi ne songions guère à chercher en cela ce qui était bon, véritable et utile, mais ce qu'il fallait savoir pour être ordonné

²⁰⁶ AAV, CVR 131, f. 242r.

²⁰⁷ AAV, CVR 131, f. 96v.

²⁰⁸ AAV, CVR 131, f. 30v, 31r, 33v. Peut-être ces « 30 écus » sont-ils prélevés sur le bénéfice de 100 livres du piévan sans cure de Cauro, Domenico Cuneo (AAV, CVR 131, f. 30r) ?

²⁰⁹ AAV, CVR 131, f. 187v.

²¹⁰ AAV, CVR 131, f. 79v.

²¹¹ AAV, CVR 131, f. 88r.

²¹² AAV, CVR 131, f. 92v.

²¹³ AAV, CVR 131, f. 187r.

et je fus fait prêtre. Mais je ne tardai pas à sentir qu'en m'obligeant de n'être pas homme j'avais promis plus que je ne pouvais tenir.

Le rapport de visite de Nicolò Mascardi n'apporte aucune réponse à tous les questionnements mais il propose des données -incomplètes- qui permettent de tenter une évaluation des rapports entre la société rurale et le bas-clergé du diocèse d'Ajaccio, à l'époque moderne.

Un dernier constat. On est bien loin de l'idéal tridentin du 'curé de choc'²¹⁴ intellectuellement formé à combattre les ennemis de l'Église romaine (protestants, superstitieux et sceptiques), pénétré de dogmatisme tridentin, rigoureux et zélé.

²¹⁴ Expression reprise d'une série télévisée qui, en 1974, racontait les aventures d'un jeune curé qui a révolutionné sa paroisse et se faisait à l'occasion détective.